

20 février 1901

A M<sup>me</sup>. G. Bouché, entrepreneur  
Montréal

Monsieur,

Vous savez, il paraît qu'on a  
M. M. les membres de la commission de la  
Voie, lundi soir à 8 heures, pour leur donner des  
renseignements sur la question des réparations  
au pavage et autres.

Votre très dévoué  
G. P. Veber  
Buffet

100 St. Louis

M. G. Bouché, entrepreneur  
Montréal

Monsieur,  
Je vous prie de m'excuser de ne pas  
avoir pu vous répondre plus tôt. Je suis  
très occupé en ce moment. Je vous prie  
de m'excuser de ne pas avoir pu vous  
répondre plus tôt. Je suis très occupé  
en ce moment. Je vous prie de m'excuser  
de ne pas avoir pu vous répondre plus  
tôt. Je suis très occupé en ce moment.  
Je vous prie de m'excuser de ne pas  
avoir pu vous répondre plus tôt. Je suis  
très occupé en ce moment. Je vous prie  
de m'excuser de ne pas avoir pu vous  
répondre plus tôt. Je suis très occupé  
en ce moment. Je vous prie de m'excuser  
de ne pas avoir pu vous répondre plus  
tôt. Je suis très occupé en ce moment.

M. G. Bouché, entrepreneur  
Montréal



"La 6<sup>me</sup> Des Blancs-Vieux"  
Monsieur Kennedy etc.

Monsieur

J'ai reçu instruction de vous informer que  
d'après le plan de la char 912252 à passer à  
1000 50' au lieu des rues Notre-Dame & Thérèse  
et n'a pas la même arête qu'il y a  
que quelques personnes à l'extérieur et que dans  
l'année, avec des enfants dans les bras, et d'autres  
attendaient au dit endroit et savaient qu'ils  
au moment de s'en aller - et de là il y a  
renouvelé parcellément et d'une autre à de nom-  
breuses plaintes que la corporation a l'intention  
de faire en - en prenant des procédés contre  
votre compagnie.

La ville de Montréal, et cela, concernant certains  
travaux qui ont été illégalement faits par  
vos employés, etc. et qui, a été unanimement  
prohibé au conseil des six.

Votre très dévoué  
J. P. Vibert, Secrétaire

ces travaux ont été faits  
faits dans la neige, au-dessus des  
puivards dans les rues de Jacques & St  
Antoine - Les dites excavations ont  
un danger pour le public.

J. P. V.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



23 février 1901

A Monsieur J. Chamblay Chef  
de la Compagnie

Monsieur le Chef,

A sa session d'hier soir le conseil a  
passé une résolution vous demandant instruction  
de vous enquérir si la compagnie des Char-  
retains se conforme aux règlements con-  
cernant les voies ferrées, en cette cité, et de prendre  
tels procédés légaux que vous jugerez nécessaires  
au cas où elle enfreindrait les dits règlements

Par ordre  
J. P. Vibert  
Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



à Mrs. Fenberg - 22, St. Jacques  
Montreal

Monsieur,

Votre lettre a été reçue pour l'installation de  
cette manufacture. Dans notre acte a été prise  
en considération hier soir. La charité de la  
cité s'opposant à l'octroi de tels bonis, le  
conseil a été obligé de rejeter votre demande  
Par ordre  
J. P. Vébert, Secrétaire

1872

à Mrs. Fenberg - 22, St. Jacques  
Montreal



28 février 1901

A Monsieur Honoré St-Louis, avocat  
97 Montcalm

Monsieur,

L'avis de votre client, Dame Anne Gosselin, a été soumis au conseil des curés et accepté et envoyé devant la commission de Pless et de la paroisse pour plus ample informé.

Votre dévoué  
J. P. Vibert  
Greffier

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*



23 février 1901

A Monsieur Honoré A. Lavoie, avocat  
Montreal

Monsieur,

L'avis de votre client, Dame Anna Casier,  
a été soumis au conseil des vices et couverts et  
renvoyé devant la commission de Police et du  
Soudage pour plus ample informé

Votre dévoué  
J. P. Vibert  
Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



23 février 1904

The Western Hospital  
Montreal

Monsieur,  
J'ai le regret de vous informer que  
le Conseil de notre cité, étant dans l'état  
précaire de nos finances, ne peut songer,  
cette année du moins, pour l'agrandissement  
de votre institution.

Votre tout dévoué  
J. S. Hébert, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



20 jours qu

A Mess. H. Campion, M.D.

St. Germaine

Cher Monsieur,

J'ai le bonheur de vous informer que  
 le conseil du 27 courant le conseil vous a  
 nommé médecin du bureau de santé, pour  
 le terme finissant le 31 Mars 1902, avec  
 un salaire de \$175<sup>00</sup> -  
 conformément à l'article 78 de la charte  
 vous êtes tenu, dans le dix jours qui suivent  
 votre nomination, de prêter le serment d'office  
 devant le magistrat. Votre tout dévoué  
 J. P. Véber, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



28 jours 901

A M<sup>me</sup>. J<sup>o</sup>. Dumblay, Chef  
de Curie

Monsieur Chef

J'ai le plaisir de vous informer qu'à  
sa session du 27 courant le conseil vous  
a révoqué comme chef de P<sup>h</sup> et des  
premiers et inspecteur général (pro tem-  
poris) de cette cité au même prix que l'an  
dernier. Conformément à l'article 48 de  
la charte vous êtes tenu de prêter, dans  
les dix jours qui suivent votre nomination,  
votre serment d'office.

Votre tout dévoué  
J. P. Robit, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*











10 Mars 91

A Mon. J. G. Ledru, comptable  
de la Couronne

Mon cher Mon. Ledru,

J'ai le plaisir de vous informer, qu'à  
la session du 27 février, le conseil vous a récom-  
pé comme auditeur de cette ville avec un salaire  
de 1150<sup>rs</sup> par année finissant le 31 Mars 1792  
à charge pour vous de tenir le Ledger (Grand Livre)  
Veuillez je vous prie, m'infirmer si vous  
acceptez cette charge.

Votre tout dévoué  
G. J. Verber, Juffin

P.S. Conformément à l'article 78 de la Charte  
vous êtes tenu, dans les dix jours qui suivent votre  
nomination, de prêter le serment d'office  
J. G. L.

10 Mars 91

A Mon. J. G. Ledru, comptable  
de la Couronne

Mon cher Mon. Ledru,  
J'ai le plaisir de vous informer, qu'à  
la session du 27 février, le conseil vous a récom-  
pé comme auditeur de cette ville avec un salaire  
de 1150<sup>rs</sup> par année finissant le 31 Mars 1792  
à charge pour vous de tenir le Ledger (Grand Livre)  
Veuillez je vous prie, m'infirmer si vous  
acceptez cette charge.  
Votre tout dévoué  
G. J. Verber, Juffin  
P.S. Conformément à l'article 78 de la Charte  
vous êtes tenu, dans les dix jours qui suivent votre  
nomination, de prêter le serment d'office  
J. G. L.



28 Janvier 1901

A Mme. Alexis Piché  
St. Cyprien

Monsieur

A sa session du 27 courant le conseil  
vous a nommé évaluateur de cette cité  
pour l'année 1901, avec un salaire de  
cent piastres par année. Conformément  
à l'art. 78 de la charte vous êtes tenu de  
prêter, dans les dix jours qui suivent votre  
nomination, votre serment d'office.

Votre tout dévoué

J. P. Verbeke  
Maire

28 Janvier 1901

A Mme. Alexis Piché  
St. Cyprien

Monsieur  
A sa session du 27 courant le conseil  
vous a nommé évaluateur de cette cité  
pour l'année 1901, avec un salaire de  
cent piastres par année. Conformément  
à l'art. 78 de la charte vous êtes tenu de  
prêter, dans les dix jours qui suivent votre  
nomination, votre serment d'office.

Votre tout dévoué  
J. P. Verbeke  
Maire



20 fev 1791

A Messrs P. A. Desrosiers, J. Martineau  
et Martin Baydore

Messieurs,

J'ai reçu instruction de vous  
notifier, qu'à sa session du 27 courant,  
le Conseil vous a démis de vos fonctions  
de constable special. Ses émoluments  
attachés à cette charge ne vous seront  
conséquemment plus payés à dater du  
15 91 au.

Par ordre,

J. P. Vébert  
Secrétaire-Ordre

20 fev 1791

A Messrs P. A. Desrosiers, J. Martineau  
et Martin Baydore

Messieurs, J'ai reçu instruction de vous  
notifier, qu'à sa session du 27 courant,  
le Conseil vous a démis de vos fonctions  
de constable special. Ses émoluments  
attachés à cette charge ne vous seront  
conséquemment plus payés à dater du  
15 91 au.



1<sup>er</sup> Mars 1874

A M<sup>rs</sup>. J. W. Labadie, M.D.  
St. Louis

Mon cher Docteur

J'ai le regret de vous informer,  
qu'à la session du 27 février, le Conseil a  
nommé M<sup>rs</sup>. H. Campion, comme médecin  
du Bureau de Santé, pour l'année suivante et  
que, conséquemment, vos services comme tel ne  
sont plus requis à dater de ce jour

Votre tout dévoué  
J. P. Vibert, Secrétaire

*[Faint, illegible handwriting]*

*[Signature]*

*[Faint text]*

*[Faint text]*

*[Faint text]*

*[Faint text]*

*[Faint text]*

*[Faint text]*

*[Signature]*

*[Faint text]*



Ste-Québec, 1er-Mars, 1861

A Monsieur *Alf. Germain, Sr. Desjardins*  
*Alph. Bourdon - Alph. St. Cyr*

Monsieur,

En réponse à votre application comme audi-  
teur j'ai l'honneur de vous informer, qu'à sa session du  
27 février le Conseil a réengagé les mêmes auditeurs.

Votre tout dévoué,

*J.P. Vébeuf*  
Greffier-Trésorier

*Monsieur,*  
*Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par d'autres affaires.*  
*Je suis heureux de vous apprendre que le Conseil a réengagé les mêmes auditeurs.*  
*Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux dévouement.*  
*J.P. Vébeuf*



1<sup>er</sup> Mars 901

A Mess. Elgie Pelletier  
Secrétaire B.P. J. Héppin

Monsieur,

In réponse à votre lettre en date du  
25 février dernier j'ai l'honneur de vous in-  
former, qu'après informations prises, nous  
avons constaté qu'il n'y avait aucun cas  
de fièvre scarlatine qui se soit rapporté à  
votre bureau et que les quelques cas qui existent  
n'ont pris toutes les mesures nécessaires pour  
empêcher la propagation. Merci, de vos  
informations.

Votre secrétaire  
J. P. Héppin

Mess. J. Héppin

Monsieur,  
A en réponse à votre lettre en date du  
25 février dernier j'ai l'honneur de vous in-  
former, qu'après informations prises, nous  
avons constaté qu'il n'y avait aucun cas  
de fièvre scarlatine qui se soit rapporté à  
votre bureau et que les quelques cas qui existent  
n'ont pris toutes les mesures nécessaires pour  
empêcher la propagation. Merci, de vos  
informations.

Votre secrétaire  
J. P. Héppin

Monsieur,  
A en réponse à votre lettre en date du  
25 février dernier j'ai l'honneur de vous in-  
former, qu'après informations prises, nous  
avons constaté qu'il n'y avait aucun cas  
de fièvre scarlatine qui se soit rapporté à  
votre bureau et que les quelques cas qui existent  
n'ont pris toutes les mesures nécessaires pour  
empêcher la propagation. Merci, de vos  
informations.

Monsieur,  
A en réponse à votre lettre en date du  
25 février dernier j'ai l'honneur de vous in-  
former, qu'après informations prises, nous  
avons constaté qu'il n'y avait aucun cas  
de fièvre scarlatine qui se soit rapporté à  
votre bureau et que les quelques cas qui existent  
n'ont pris toutes les mesures nécessaires pour  
empêcher la propagation. Merci, de vos  
informations.

Votre secrétaire  
J. P. Héppin



Monsieur M. Barette

Monsieur,  
A sa session du 27 février le conseil  
vous a nommé gardien du Square d'Henriette  
pour l'été de 1901 avec le même salaire que  
l'an dernier

Votre dévoué  
J.P. Veber

1<sup>er</sup> Mars 1901

A Monsieur L. Lemain

Monsieur,  
A sa session du 27 février le conseil  
a décidé de rengager le même gardien pour le  
Square d'Henriette c.à.d. Monsieur M. Barette

Votre etc  
J.P. Veber

100  
101  
M. de Van  
Département de Paris  
Paris

Monsieur  
de son honorabilité, on a été le  
de l'inspecteur de l'enseignement  
municipal de la ville de Paris  
Monsieur, j'ai l'honneur de vous  
adresser par ce courrier  
de votre dévoué  
J.P. Veber

- |           |     |
|-----------|-----|
| M. de Van | 100 |
| M. de Van | 101 |
| M. de Van | 102 |
| M. de Van | 103 |
| M. de Van | 104 |
| M. de Van | 105 |
| M. de Van | 106 |
| M. de Van | 107 |
| M. de Van | 108 |
| M. de Van | 109 |
| M. de Van | 110 |
| M. de Van | 111 |
| M. de Van | 112 |
| M. de Van | 113 |
| M. de Van | 114 |
| M. de Van | 115 |
| M. de Van | 116 |
| M. de Van | 117 |
| M. de Van | 118 |
| M. de Van | 119 |
| M. de Van | 120 |
| M. de Van | 121 |
| M. de Van | 122 |
| M. de Van | 123 |
| M. de Van | 124 |
| M. de Van | 125 |
| M. de Van | 126 |
| M. de Van | 127 |
| M. de Van | 128 |
| M. de Van | 129 |
| M. de Van | 130 |
| M. de Van | 131 |
| M. de Van | 132 |
| M. de Van | 133 |
| M. de Van | 134 |
| M. de Van | 135 |
| M. de Van | 136 |
| M. de Van | 137 |
| M. de Van | 138 |
| M. de Van | 139 |
| M. de Van | 140 |
| M. de Van | 141 |
| M. de Van | 142 |
| M. de Van | 143 |
| M. de Van | 144 |
| M. de Van | 145 |
| M. de Van | 146 |
| M. de Van | 147 |
| M. de Van | 148 |
| M. de Van | 149 |
| M. de Van | 150 |
| M. de Van | 151 |
| M. de Van | 152 |
| M. de Van | 153 |
| M. de Van | 154 |
| M. de Van | 155 |
| M. de Van | 156 |
| M. de Van | 157 |
| M. de Van | 158 |
| M. de Van | 159 |
| M. de Van | 160 |
| M. de Van | 161 |
| M. de Van | 162 |
| M. de Van | 163 |
| M. de Van | 164 |
| M. de Van | 165 |
| M. de Van | 166 |
| M. de Van | 167 |
| M. de Van | 168 |
| M. de Van | 169 |
| M. de Van | 170 |
| M. de Van | 171 |
| M. de Van | 172 |
| M. de Van | 173 |
| M. de Van | 174 |
| M. de Van | 175 |
| M. de Van | 176 |
| M. de Van | 177 |
| M. de Van | 178 |
| M. de Van | 179 |
| M. de Van | 180 |
| M. de Van | 181 |
| M. de Van | 182 |
| M. de Van | 183 |
| M. de Van | 184 |
| M. de Van | 185 |
| M. de Van | 186 |
| M. de Van | 187 |
| M. de Van | 188 |
| M. de Van | 189 |
| M. de Van | 190 |
| M. de Van | 191 |
| M. de Van | 192 |
| M. de Van | 193 |
| M. de Van | 194 |
| M. de Van | 195 |
| M. de Van | 196 |
| M. de Van | 197 |
| M. de Van | 198 |
| M. de Van | 199 |
| M. de Van | 200 |







7 Mars 1901

A M<sup>rs</sup>. M. R. Granger  
Secrétaire de l'Ed. Lum. Light M<sup>rs</sup> 1<sup>re</sup>

Monsieur,

En réponse à votre demande d'information en date du 5 courant j'ai l'honneur de vous informer que 12 Nos. 1000 trois lampes à gaz - 22 39 lampes électriques à arc et un incandescence. Nous payons annuellement \$ 48<sup>00</sup> pour le gaz et \$ 100<sup>00</sup> par lampe électrique. Notre contrat expire le 15 Mai 1902 avec la Royal Electric Co.

Votre serviteur  
J. P. Hébert  
Buffet

1901

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



22 Mars 1901

Canadian Pacific Ry.  
Département de l'Ingénieur.

Monsieur,

A sa session d'hier sous le conseil  
de la cité de La Guinguette m'a chargé de  
vous demander de bien vouloir arranger  
la partie du pont Roberts qui se trouve au  
dessus du trottoir de l'avenue Roberts de  
manière à empêcher que les pavés ne soient  
pas éclaboussés par les matières grasses, l'eau  
sale et par la terre qui passent à travers les  
interstices de la dite partie du pont. De nou-  
velles plaintes nous ont été faites à ce sujet.

Vous plairait-il d'y voir et vous en remercier.

Très respectueusement

J. P. Veber

Ingénieur  
Cité de La Guinguette.

22 Mars 1901

Monsieur  
Le Directeur  
Cité de La Guinguette

Monsieur  
Le Directeur  
Cité de La Guinguette  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
un rapport sur l'état de la partie du pont  
Roberts qui se trouve au-dessus du trottoir  
de l'avenue Roberts. Ce rapport indique  
les causes de l'éclaboussure des pavés  
et propose des mesures à prendre pour  
éviter cet inconvénient. Je vous prie  
d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
haute considération.

J. P. Veber  
Ingénieur



21 Mars 1901

Monsieur le Président et aux membres de la  
Commission de la Ville  
Monsieur de Ville - Montréal

Messieurs,

A sa session d'hier soir le conseil m'a  
donné instruction de vous adresser qu'une  
commission spéciale a été formée pour avoir  
aux moyens de faire ouvrir la rue Dominion  
à l'intersection de la rue ferrie du Grand  
Séjour, et de vous demander si vous consenti-  
riez à nommer une commission similaire  
et si oui, fixer le jour où nous pourrions la  
rencontrer.

Votre tout dévoué  
J. P. Delavé, Suppléant

1901

1901

Monsieur le Président  
Monsieur de Ville

Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint le rapport de la commission  
spéciale formée par le conseil municipal  
à l'intersection de la rue ferrie du Grand  
Séjour et de la rue Dominion. Ce rapport  
contient les conclusions auxquelles le conseil  
est parvenu et les propositions qu'il a  
adoptées. Je vous prie d'agréer, Messieurs,  
l'assurance de ma haute estime et de  
mon profond respect.

J. P. Delavé, Suppléant



4 Avril 901

a M. M. Davidson, Mgr.  
St. Curigonde

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 8 courant  
j'ai l'honneur de vous informer, qu'à sa  
session d'hier soir, le conseil a pris votre de-  
mande en considération, elle renvoyée devant  
la commission de la Voirie qui doit siéger  
mercredi prochain, 10 courant à 8 heures  
P.M. - Vous plairait-il de rencontrer la  
dite commission ce jour-là, de lui soumettre  
le plan du dit pont, et lui donner d'autres  
informations à ce sujet.

Votre, tout dévoué  
J. P. Veber  
Coffre

Messieurs,  
En réponse à votre lettre du 8 courant  
j'ai l'honneur de vous informer, qu'à sa  
session d'hier soir, le conseil a pris votre de-  
mande en considération, elle renvoyée devant  
la commission de la Voirie qui doit siéger  
mercredi prochain, 10 courant à 8 heures  
P.M. - Vous plairait-il de rencontrer la  
dite commission ce jour-là, de lui soumettre  
le plan du dit pont, et lui donner d'autres  
informations à ce sujet.

Votre, tout dévoué  
J. P. Veber  
Coffre



4 avril 901

A Mess. J. Lorrain  
Montreal

Monsieur,

En réponse à votre lettre de Mercredi  
j'ai l'honneur de vous informer qu'à sa  
session de hier soir le conseil vous a  
permis de lever du pain d'ici au 1<sup>er</sup> Mai  
prochain pourvu que vous déposiez im-  
médiatement le montant de votre licence  
pour l'an prochain c. à d. \$15<sup>00</sup>

Votre serviteur  
J. P. Lorrain

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



4 avril 1901

Monsieur J. Adam, avocat  
Montréal

Monsieur Adam,

Un des principaux témoins dans la  
cause de cette cité contre Baskin & Valiquette  
étant absent vous serait-il possible de  
faire faire cette cause vers le milieu du mois  
de Mai prochain?

Votre tout dévoué  
J. P. Veitch  
Buffet

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*







22 Avril 1901

à l'Honorable Secrétaire Provincial  
Québec

Monsieur,

Je vous transmets, sous ce pli, copie  
du règlement n° 95 annulant le règle-  
ment n° 91 du Conseil de la ville de  
St-Casimir de Montréal.

Vous plairait-il d'en accuser recep-  
tion et vous en remercier.

Votre très humble serviteur

J. P. Veberk  
Greffier  
à St-Casimir de  
Montréal

1901

22 Avril

à M. le Secrétaire Provincial  
Québec

Monsieur,  
Je vous transmets, sous ce pli, copie  
du règlement n° 95 annulant le règle-  
ment n° 91 du Conseil de la ville de  
St-Casimir de Montréal.  
Vous plairait-il d'en accuser recep-  
tion et vous en remercier.  
Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma haute et dévouée  
considération.



26 avril 1901

M. M. Desjardins, Mgr  
La baronade

Messieurs,

Je vous transmets, sous le pli,  
copie d'une recommandation du conseil  
de la Ville, passée à sa séance du 10  
courant et approuvée par le conseil à  
sa session du 17 courant.

Votre tout dévoué

J. P. Veber  
Maire

26 avril 1901

M. M. Desjardins, Mgr  
La baronade

Messieurs,

Je vous transmets, sous le pli,  
copie d'une recommandation du conseil  
de la Ville, passée à sa séance du 10  
courant et approuvée par le conseil à  
sa session du 17 courant.

Votre tout dévoué







14 Mars, 1888

A Monsieur Adam, Avocat  
Montréal

Monsieur Morin,

Vous plâniez il de nous donner votre  
opinion sur l'interprétation à donner  
aux articles 91<sup>er</sup> 480-481-482 de la 53  
Vid. Chap. 70 en autant qu'ils peuvent  
concerner l'arrangement avec la  
Royal Electric au sujet du contrat  
d'éclairage. Pour ma part prochain  
au plus tard S. V. P.

Votre très dévoué

J. P. Veitch  
Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



18 Mai 1791

A Mrs. Lushington & Barron  
Notaires

Messieurs,

En réponse à votre lettre en date d'hier  
je ai l'honneur de vous informer que le conseil  
n'a pas eu besoin de passer une résolution au  
sujet du paiement des taxes dues sur la propriété  
de M<sup>rs</sup>. Chartrand. Des taxes affaiblées en elle-même  
et j'ai moi-même donné un certificat. Veuillez,  
je vous prie, voir l'article 13 de la 53<sup>e</sup> Rés. Chap  
70 se rapportant aux aies & certificats.

Votre tout dévoué  
J. P. Vébeck Greffier

*[Faint mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side]*

*[Faint mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side]*



20 Mai

1871

A M<sup>rs</sup> Bastien & Valiquette  
Indépendance  
Montreal

Messieurs,

Je vous transmette, sous ce pli, copie  
d'une résolution de notre conseil prise à sa  
session du 18 Mai courant. Le contrat  
auquel il est fait allusion, comporte une  
rente de \$4000<sup>00</sup> au lieu de \$2000<sup>00</sup> comme  
vous nous l'avez proposé. Veuillez je vous prie  
en accuser réception et vous en remercier.

Votre tout dévoué

J. P. Sévère  
Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



20 Mai 1801

A M<sup>rs</sup> Bastien & Valiquette  
Entrepreneurs  
Montreal

Messieurs,

Je vous transmet, sans ce pl<sup>is</sup>, copie  
d'une resolution de votre conseil, prise à sa  
session du 18 Mai courant. Le contrat  
auquel il est fait allusion, comporte une  
somme de \$4000<sup>00</sup> au lieu de \$2000<sup>00</sup> comme  
vous nous l'aviez proposé. Veuillez je vous prie  
en accuser réception et vous en remercier.

Votre tout dévoué  
J. P. Vérité  
Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



22 Mars, 1790

A Mess. J. B. Laroche  
Superieur Civil  
Montreal

Messieurs,

La cause de St. Germaine contre M. M.  
Bastien & Valiquette et les Chans. Urbains estant  
faite pour le 5 june prochain vous plairait il  
de vous prescher pour rendre votre témoignage  
en cette cause à la D. la date et vous obligez,

Votre tout Devoué

J. P. V.

P.S. La cause des Sœurs de la Congregation  
vs. St. Germaine est faite pour le 6 june, 1791.  
Celle cause à trait à la publication des causes  
de la rivière St. Pierre.

J. P. V.

22 Mars, 1790

A Mess. J. B. Laroche  
Superieur Civil  
Montreal

Messieurs,  
La cause de St. Germaine contre M. M.  
Bastien & Valiquette et les Chans. Urbains estant  
faite pour le 5 june prochain vous plairait il  
de vous prescher pour rendre votre témoignage  
en cette cause à la D. la date et vous obligez,

Votre tout Devoué  
J. P. V.



27 mai 1851

A Monsieur J. Adam avocat  
Montréal

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vos confrères  
qu'à sa dernière session, le conseil vous  
a chargés tous deux de préparer les deux  
causes près pour le 5 & 6 juin prochain.  
Je suis à votre entière disposition.  
Vous plairait-il de fixer le jour et l'heure  
où je pourrai vous assister pour vous  
attendre à ce sujet.

Votre tout dévoué  
J. P. Véron

*[Faint, mostly illegible handwriting on page 249, possibly bleed-through from the reverse side.]*



A MORS. G. N. Ducharme, Maire & sous les échevins.

Monsieur,

La compagnie des Chars-Urbains a manifesté le désir de rencontrer les échevins de Ste-Cunégonde, chez Mons. J.R. Vanier lundi, 3 Juin, courant, à 4 hrs. P.M. pour essayer d'en arriver à une entente au sujet de l'entretien du pavage. vous plairait-il d'assister à cette entrevue.

Votre très humble serviteur  
*[Signature]*

Ste-Cunégonde le 31 Mai 1891.

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



7 Juin

Au Mr M<sup>r</sup> J. D. Berenmet lui  
Le Curégonde

Monsieur le Curé,  
J'ai l'honneur de vous trans-  
mettre, sous ce pli, copie d'une réso-  
lution du conseil municipal de notre  
cité adoptée à sa session du 6 courant.  
Je prends la respectueuse liberté de vous  
offrir personnellement et au nom de ma  
famille, à l'occasion de votre 25<sup>e</sup> anni-  
versaire de prêtrise, l'expression des  
vœux que nous formulons pour que  
vous continuiez encore de longues  
années, à remplir la mission divine  
qui vous a été dévolue.

Avec le plus profond respect,  
V<sup>ost</sup>re très humble serviteur  
J. P. Robert Giffin

15 Juin 1901  
J. P. Robert  
Le Curégonde  
Monsieur le Curé  
J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, copie d'une résolution du conseil municipal de notre cité adoptée à sa session du 6 courant. Je prends la respectueuse liberté de vous offrir personnellement et au nom de ma famille, à l'occasion de votre 25<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise, l'expression des vœux que nous formulons pour que vous continuiez encore de longues années, à remplir la mission divine qui vous a été dévolue.



7 juin

A Monsieur J. A. Roch 17 juin, 1901

J. A. Roch

John Cunningham

A Monsieur John Cunningham

Monsieur

Vois vous est par le présent d'avis  
que jugement pour vingt cinq piastres  
a été accordé au Demandeur J. A. Roch,  
samedi, le 15 juin courant.

Par ordre

J. P. Veber

Greffier C. R.

Sts-Gabriele de SS Juin 1901

Monsieur J. A. Roch  
A Monsieur J. A. Roch  
A Monsieur J. A. Roch  
A Monsieur J. A. Roch

La présente a été remise à Monsieur J. A. Roch  
le 15 juin 1901, par Monsieur J. P. Veber, Greffier  
de la Cour Supérieure, en vertu d'un mandat  
de la Cour Supérieure, en date du 15 juin 1901.

Voire etc.

Greffier-Treasurer







Ste-Gunégonde le 25 Juin 1901.

Messrs. *celui-ci*  
C. S. Delisle, Alf. Christian, W. A. Snowdon  
J. B. Vanier, Phil. B. Slickman, Cajetan  
Dufort

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après considération, votre plainte contre l'évaluation de votre propriété a été rejetée.

Votre etc,

*J. O. Vébert*

Greffier.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side]*

PAGE BLANCHE

*[Handwritten text in French, including a signature and several lines of cursive script]*



29 juin

M. Mar. C. Bastien  
Montreal

Cher Monsieur,

Vous plairait-il d'imprimer Monsieur  
Dion, votre employé, qui le Conseil, à sa  
service du 25 courant, l'a engagé à raison de  
deux piécettes par jour, comme inspecteur des  
travaux de réparation au passage, et ce pour le  
temps que tels travaux dureraient. Si d'accepte  
cet offre veuillez m'en avertir pour mardi prochain

Votre tout dévoué

J. P. Hébert Juffin

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*



4 juillet

A Mess. J. B. Verrier, Ingénieur  
Municipal

Cher Monsieur,

Je vous transmet, sous ce pli, copie  
de la résolution du conseil sur le renouvellement  
surveillant de certains travaux de réparation  
au passage.

Votre tout dévoué  
J. O. Véron, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



4 Juillet

A Mess. J. Adam, avocat  
Montreal

Messieurs,

A sa session d'hier soir le conseil  
m'a donné instruction de demander votre  
opinion sur la question suivante:

"La cité peut elle interdire le passage des  
voitures de charge sur la rue Smoother?"

Une réponse oblige.

Votre tout dévoué  
J. O. Sébert, Greffier

P.S. - Rien dans nos règlements ne fait allusion  
à cette interdiction -

J. O. S.

4 Juillet

A Mess. J. Adam, avocat  
Montreal

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous  
avoir répondu plus tôt. Je suis allé à  
la messe et j'ai été occupé par  
d'autres affaires. Je vous prie de  
m'excuser encore une fois.

Votre dévoué  
J. O. Sébert

Je vous prie de m'excuser de ne pas  
avoir répondu plus tôt. Je suis allé à  
la messe et j'ai été occupé par  
d'autres affaires. Je vous prie de  
m'excuser encore une fois.

Votre dévoué  
J. O. Sébert



4 Juillet 1

A M<sup>me</sup>. D. Mercier,  
St. Cuvier

Monsieur,  
Comme votre nom apparait en tête de  
ceux qui ont signé la pétition au sujet  
du passage de la rue Notre-Dame, je vous  
annoncette la résolution ci-jointe prise à  
la séance du conseil du 3 juillet courant.

Votre serviteur,  
J. P. Vébech, Gaffer

Il est unanimement résolu que,  
Attendu que le contrat pour passer les voies privées  
de cette cité est signé et que la plus grande partie  
des matériaux se trouvent transportés sur les lieux  
ce conseil regrette ne pouvoir se rendre au  
des citoyens de la rue Notre-Dame, en adoptant  
un autre mode de passage.

V<sup>re</sup> extrait  
J. P. Vébech

4 Juillet

A M<sup>me</sup>. D. Mercier,  
St. Cuvier

Monsieur,  
Comme votre nom apparait en tête de  
ceux qui ont signé la pétition au sujet  
du passage de la rue Notre-Dame, je vous  
annoncette la résolution ci-jointe prise à  
la séance du conseil du 3 juillet courant.

V<sup>re</sup> extrait  
J. P. Vébech



14 Juillet

A Mess. J. J. Dumblay, chef  
Inspection générale

Cher Monsieur,

A sa session d'hier soir le Conseil vous  
a chargé d'aviser et de vous enquisir du  
meilleur moyen à rendre plus sûr les abords  
du pont du C. P. Ry, sur la rue Atwater, et de  
vous en faire rapport pour la prochaine assemblée.

Par ordre,  
J. D. Vébert, Greffier

14 Juillet

A Mess. J. J. Dumblay, chef  
Inspection générale

Cher Monsieur,

A sa session d'hier soir le Conseil vous  
a chargé d'aviser et de vous enquisir du  
meilleur moyen à rendre plus sûr les abords  
du pont du C. P. Ry, sur la rue Atwater, et de  
vous en faire rapport pour la prochaine assemblée.

Par ordre,  
J. D. Vébert, Greffier



8 juillet

The Montreal Hotel & Public  
Montreal

Dear Mr. Carvell,

The amount due by your Company,  
for asphalt repairs in 1879, having not been  
settled yet and, as I understood that you  
partly contract it, would you be kind enough  
to authorize one of your employe's so that  
he may, with our inspector, have a look over  
the matter before the new cuts are repared.  
An answer will oblige.

Yours truly,  
J. S. Beland  
City. Clk.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*







16 juillet

Monsieur H. Fautoux  
Le Curignonde

Cher Monsieur,

Je regrette d'avoir à vous informer qu'à moins  
d'un règlement immédiat je me verrai dans la pénible  
alternative de remettre votre compte entre les mains  
de notre avocat.

À sa séance du 20 juin, la commission des  
Finances a passé la résolution suivante vous concernant.

"Cette commission recommande qu'un délai  
d'un mois soit accordé à Monsieur H. Fautoux pourvu  
qu'il solde immédiatement sa taxe d'affaires de  
1899"

Par ordre,  
J.P. Veber, Sec. Trés.

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



18 Juillet

A Mon. J. L. Wandlym, Directeur  
"Montreal Street Ry Co"

Monsieur,  
Le président de la commission de la Voie  
m'a prié d'attirer votre attention sur le  
fait que les pavés, qui sont déposés sur les  
trottoirs de la rue Notre-Dame, étant donné  
la chaleur qu'il fait, détériorent considérablement  
le bitume. Pour remédier à cet état de chose  
je crois qu'il suffirait de les faire repaver sur  
des planches

Votre tout dévoué  
J. P. Véber, Greffier

18 Juillet

A Mon. J. L. Wandlym, Directeur  
"Montreal Street Ry Co"

Monsieur,  
Le président de la commission de la Voie  
m'a prié d'attirer votre attention sur le  
fait que les pavés, qui sont déposés sur les  
trottoirs de la rue Notre-Dame, étant donné  
la chaleur qu'il fait, détériorent considérablement  
le bitume. Pour remédier à cet état de chose  
je crois qu'il suffirait de les faire repaver sur  
des planches

Votre tout dévoué  
J. P. Véber, Greffier



22 juillet

Messieurs  
Monsieur G. W. Reid & Co  
Montreal

Messieurs,  
En réponse à votre offre verbale de ce matin au sujet de l'asphalte, le président de la Voie m'a chargé de vous informer que nous acceptons votre offre, à deux piastres par tonneau, enlevée au fur et à mesure que la compagnie des Chemins-Usés la dépose à côté de leur voie ferrée, et pourvu qu'elle soit payée à notre balance publique, à l'Hôtel de Ville.

Votre très dévoué  
J. P. Hébert, ingénieur

22 juillet

Messieurs  
Monsieur G. W. Reid & Co  
Montreal

Messieurs,  
En réponse à votre offre verbale de ce matin au sujet de l'asphalte, le président de la Voie m'a chargé de vous informer que nous acceptons votre offre, à deux piastres par tonneau, enlevée au fur et à mesure que la compagnie des Chemins-Usés la dépose à côté de leur voie ferrée, et pourvu qu'elle soit payée à notre balance publique, à l'Hôtel de Ville.

Votre très dévoué  
J. P. Hébert, ingénieur



25 juillet

à Mon. J. B. Varré,  
Ingénieur civil

Cher Monsieur

En réponse à vos deux lettres en date  
du 23 & 24 courant j'ai l'honneur de vous informer  
qu'à sa séance d'hier soir, la commission  
de la Ville a décidé que la ville fera elle-même  
toutes les réparations au passage.

Comme la "Montreal Rolling Mills" n'a  
qu'une sortie sur la rue Notre-Dame et qu'il  
lui serait très préjudiciable si elle <sup>était</sup> interrompue pendant  
quelques jours, ne serait-il pas possible de passer  
cette partie de la rue durant la nuit ou de manière  
à ce qu'elle ne soit pas obligée d'interrompre son  
travail? La compagnie des Charbonniers consenti-  
rait-elle peut-être à faire cette partie de la rue  
du samedi soir au lundi matin. Serait-il possible  
il y a voit?

Votre tout dévoué  
J. B. Varré

25 juillet

M. Varré

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



25 juillet

J. M. Pichon, Secy

Dear Sir

In reference to your letter of the 19th June last, in relation of smoke, I beg to inform you that our Council will take the matter into serious consideration

Yours Truly  
J. P. Vibert  
Secy

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "Monsieur" and "Paris" are faintly visible.]*







30 juillet

A Mons. J. Adam, avocat  
Municipal

Cher Monsieur Adam,

Les pluies torrentielles de la nuit dernière a été cause qu'un grand nombre de caves ont été inondées dans notre cité et que des dommages ont été réclamés par plusieurs marchands. C'est la première fois que telle chose a lieu (dans un quartier général du milieu) dans notre municipalité depuis la reconstruction des égouts.

Dans un cas fortuit comme celui-ci la corporation est elle responsable de tels dommages. Elle s'en fera responsable.

Votre tout dévoué  
J. P. Vébert, G.

Ste-Cunégonde 2 Août, 1901

A Mons. W. Minto, Secrétaire Trésorier

Ville de Ste-Cunégonde

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 334

Recommandé ce jour une lettre complètement affranchie adressée à

Monsieur,

J'ai rec

de Ste-Cunégonde

des personnes sui

sées prétendent-él

égouts et la grande



*W. Minto*  
*J. P. Vébert*  
Maire de Poste.

\* Si la lettre ne l'est pas, le maître de poste devra attirer l'attention de l'expéditeur sur ce point et exiger le supplément de port avant d'accepter la lettre.  
N. B. - Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne délivre pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

(TOURNEZ, S-V-P.)

Alfred Meloch

Danien Mercure,

S. Freedman & Son

P. O. Nadeau,

3143 Notre-Dame

3158 Notre-Dame

3114 Notre-Dame

la cit

mmages

ve, cau

d' 6-

56.47

239.25

145.66

159.35

Par un acte passé (devant O. Marin, notaire le 13 Juin, 1890) entre Ste-Cunégonde et la ville (de Westmount) cette dernière s'est tenue responsable de tous dommages qui pourraient résulter soit de la connection des canaux d'égouts soit pour tout autre cause quelconque

La présente est pour porter à votre connaissance les réclamations plus haut mentionnées afin que vous puissiez les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et aussi pour vous notifier que si Ste-Cunégonde est poursuivie en dommage elle vous appellera en garantie

bi-faute les compte -

Votre tout dévoué

*J. P. Vébert*  
Greffier-Trésorier



30 juillet

A M<sup>rs</sup>. J<sup>s</sup>. Adam, avocat  
Montréal

Monsieur Adam,

Les pluies torrentielles de la nuit dernière a été cause qu'un grand nombre de caves ont été inondées dans notre cité et que des dommages sont réclamés par plusieurs marchands. C'est la première fois que telle chose a lieu d'une manière générale (du moins) dans notre municipalité depuis la reconstruction des égouts. Dans un cas fortuit comme celui-ci, la corporation est-elle responsable de tels dommages? Je réponde, obligeamment,

Votre tout dévoué  
J. P. Vébert, G<sup>r</sup>

reçu donné pour cette lettre par le maître de poste...  
Bureau de Poste sans avoir son reçu.  
2. Une personne déposant une lettre à la Poste ne doit pas quitter le Bureau de Poste sans avoir son reçu.  
3. La lettre doit porter en timbre-poste le plein montant de pour l'acheminement et la recommandation. L'envoyeur est tenu d'affranchir lui-même sa lettre. Un maître de poste n'est tenu que d'accomplir les fonctions de son office et il n'est pas dans ses attributions de poser des timbres-poste sur les lettres du public.  
4. Lors de sa remise au Maître de Poste la lettre doit être en bon ordre, l'adresse doit être clairement écrite et la lettre doit être en bon ordre.  
5. Les lettres destinées à la recommandation doivent être déposées au Bureau de Poste quelques temps avant la clôture des malles.  
6. Les personnes recevant des lettres recommandées exigent un accusé de réception. Elles doivent faire connaître au Maître de Poste le lieu de destination de la lettre et elles envoient cet accusé de réception promptement.

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous informer que la cité de Ste-Cunégonde a reçu hier des réclamations en dommages des personnes suivantes, pour inondation de leur cave, causée prétendent-elles, par l'insuffisance des canaux d'égouts et la grande pluie de cette semaine.

Alfred Meloche,	1623 St-Jacques	\$ 56.47
Danien Mercure,	3143 Notre-Dame	239.25
S. Freedman & Son	3158 Notre-Dame	145.66
P. O. Nadeau,	3114 Notre-Dame	159.35

Par un acte passé (devant O. Marin, notaire le 13 Juin, 1890) entre Ste-Cunégonde et la ville (de Westmount) cette dernière s'est tenue responsable de tous dommages qui pourraient résulter soit de la connection des canaux d'égouts soit pour tout autre cause quelconque.

La présente est pour porter à votre connaissance les réclamations plus haut mentionnées afin que vous puissiez les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et aussi pour vous notifier que si Ste-Cunégonde est poursuivie en dommage elle vous appellera en garantie.

Si-joints les comptes -  
Votre tout dévoué

J. P. Vébert  
Greffier-Trésorier



30 Juillet

A Mess. Jas. Adams, avocat  
Montreal

Cher Monsieur Adams,

Par suite de la ventelle de la nuit dernière a été cause qu'un grand nombre de caves ont été inondées dans notre cité et que des dommages sont réclamés par plusieurs marchands. C'est la première fois que telle chose a lieu (d'une manière générale du moins) dans notre municipalité depuis la reconstruction des égouts.

Dans un cas fortuit comme celui-ci la responsabilité est elle responsable de tels dommages?

Votre tout dévoué  
J. P. Véber

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous informer que la cité de Ste-Cunégonde a reçu hier des réclamations en dommages des personnes suivantes, pour inondation de leur cave, cause prétendent-elles, par l'insuffisance des canaux d'égouts et la grande pluie de cette semaine.

Alfred Meloche,	1623 St-Jacques	\$ 56.47
Damien Mercure,	3143 Notre-Dame	239.25
S. Freedman & Son	3158 Notre-Dame	145.66
P. O. Nadeau,	3114 Notre-Dame	159.35

Par un acte passé (devant O. Marin, notaire le 13 Juin, 1890) entre Ste-Cunégonde et la ville (de Westmount) cette dernière s'est tenue responsable de tous dommages qui pourraient résulter soit de la connection des canaux d'égouts soit pour tout autre cause quelconque.

La présente est pour porter à votre connaissance les réclamations plus haut mentionnées afin que vous puissiez les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et aussi pour vous notifier que si Ste-Cunégonde est poursuivie en dommage elle vous appellera en garantie.

Votre tout dévoué

J. P. Véber  
Greffier-Trésorier



*Ste Cunegonde 2 Août, 1901*

A Messr S. H. Sénéchal, Greffier

Cité de St-H

MONSIEUR,

J'ai reçu instr  
de Ste-Cunegonde a re  
des personnes suivant  
la grande pluie de ce

Alfred Meloche,

Bastien Mercure

S. Freedman & Son

P. O. Nadeau,

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION

No. 3.35

Recommandé pour une lettre complètement affranchie\*  
adressée à *Mr. J. H. Sénéchal*

*M. H. Sénéchal*  
Maire de Poste.

\* Si la lettre ne l'est pas, le maître de poste attirera l'attention de l'expéditeur sur ce point et exigera le paiement de port avant d'accepter la lettre.  
N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne délivre pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.  
(TOURNEZ S-V-P.)

0140	Notre-Dame	260.25
3158	Notre-Dame	145.66
3114	Notre-Dame	159.35

Par un acte passé devant Maître N. Pérodeau, le 5  
Juillet 1888 entre Ste-Cunegonde et la ville de Westmount  
cette dernière s'est tenue responsable de tous dommages  
qui pourraient résulter soit de la connection des canaux  
d'égouts soit pour tout autre cause quelconque

La présente est pour porter à votre connaissance les  
réclamations plus haut mentionnées afin que vous puissiez  
les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et  
aussi pour vous notifier que si Ste-Cunegonde est poursui  
vi en dommage elle vous appellera en garantie.

*Si-joint les comptes*

Votre tout dévoué

*J. P. Lebert*  
Greffier-Trésorier.



1. L'adresse ou la destination de la lettre devra également être écrite habilement ainsi que l'adresse et le numéro de la lettre.  
 2. Une personne déposant une lettre à la Poste ne doit pas quitter le Bureau de Poste sans avoir son reçu.  
 3. La lettre doit porter un timbre-poste le plein montant du port, l'affranchissement et la recommandation. L'envoyeur est tenu d'affranchir lui-même les lettres. Un maître de poste n'est tenu qu'à l'accomplissement des fonctions et il n'est pas dans ses attributions de porter des lettres postées sur les lettres du public.  
 4. Lors de sa remise au Maître de Poste la lettre doit être en bon ordre, l'adresse et le timbre-poste sur les lettres doit être en bon ordre, c'est-à-dire qu'elle doit être enfermée dans une enveloppe convenable, soigneusement collée ou cachetée.  
 5. Les lettres destinées à la recommandation doivent être déposées au Bureau de Poste quelques temps avant la clôture des mailles.  
 6. Les personnes recevant des lettres recommandées exigent un accusé de réception et l'ont souvent des lettres recommandées exigent un accusé de réception.  
 7. Les lettres de Poste si elles envoient cet accusé de réception promptement.

MONSIEUR,

J'ai reçu instruction de vous informer que la cité de Ste-Cunégonde a reçu hier des réclamations en dommages des personnes suivantes, pour inondation de leur cave et la grande pluie de cette semaine.

Alfred Meloche,	1623 St-Jacques	\$56.47
Bastien Mercure	3143 Notre-Dame	239.25
S. Freedman & Son	3158 Notre-Dame	145.66
P. O. Nadeau,	3114 Notre-Dame	159.35

Par un acte passé devant Maître N. Pérodeau, le 5 Juillet 1888 entre Ste-Cunégonde et la ville de Westmount cette dernière s'est tenue responsable de tous dommages qui pourraient résulter soit de la connection des canaux d'égouts soit pour tout autre cause quelconque

La présente est pour porter à votre connaissance les réclamations plus haut mentionnées afin que vous puissiez les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et aussi pour vous notifier que si Ste-Cunégonde est poursuivie en dommage elle vous appellera en garantie.

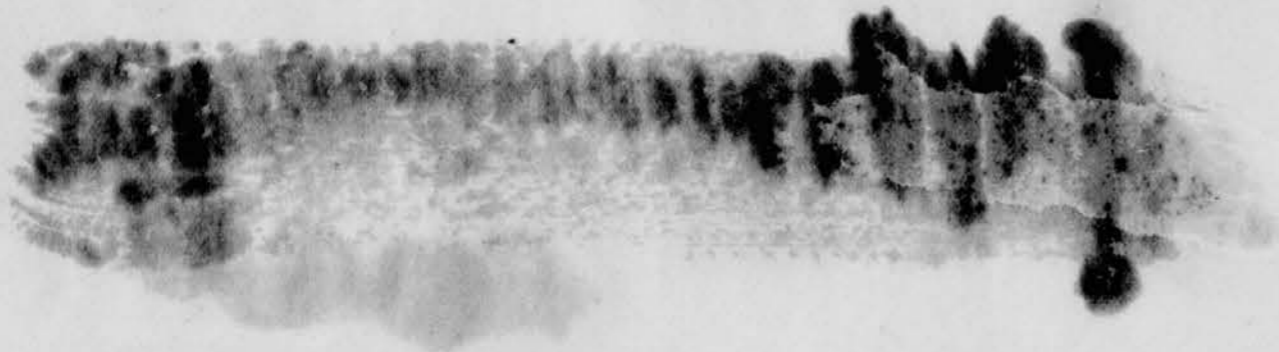
*Si-joint les comptes*

Votre tout dévoué

*J.P. Veber*

Greffier-Trésorier.





*[Faint, illegible handwriting]*

*[Faint, illegible handwriting]*

*[Faint signature or initials]*

PAGE BLANCHE



3 Aout

The Montreal Street Ry Co  
Mess. J. L. Warbly, Secy  
Montreal.

Messieurs

Comme suite à ma lettre d'hier au sujet de la manière discontinue dont ont été faits les travaux de réparation au passage des voies ferrées sur les rues Notre-Dame et St-Jacques, j'attire de nouveau votre attention sur la manière dont ont été exécutés les mêmes travaux sur la rue St-Antoine. L'épaisseur du béton est moindre que sur la rue Notre-Dame et les traverses, au lieu d'être entourées de béton, reposent sur la terre ce qui aura pour effet de faire baisser la voie ferrée et de dévier le passage. - En un mot là, comme sur les deux autres rues, les travaux ne sont pas exécutés en conformité avec les arrangements faits entre les parties.

Je suis tout dévoué  
J. P. Véber, Secy

*[Faint mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*







9 Août 1

A Mons. Jas. Adams, avocat  
Montréal

Cher Monsieur,

Conformément à l'entente qui a eu lieu  
entre Mons. Ducharme, vous & moi relativement  
aux réclamations à faire au Sheriff, je vous  
transmets le compte de taxe de la propriété  
M<sup>rs</sup> Brunet, qui a été vendue par le Sheriff  
- matin. Veuillez je vous prie, en accusant  
reception et le transmettre à qui de droit.

Très  
votre  
Jas. Adams  
Greffer

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*







A. Mons L. J. Seneca Griffon 10 Septembre  
 et St. Henri  
 A Mons. M. Wint, Sec. Trés.  
 Monroie

Monsieur,  
 Comme suite à ma lettre en date du  
 2 Août dernier, je vous transmet, sous ce pli,  
 copie d'un compte de ma Société Des Ecrans Financiers  
 au montant de \$7500 pour dommages causés par  
 l'inondation du 30 juillet dernier.

La présente est aussi pour vous notifier  
 que si vous ne réglez pas ce compte, et que  
 la Curieuse soit poursuivie, on vous appellera  
 en garantie -

Votre fait dévoué  
 J. P. Leber, Griffon

1. 21 Septembre

Monsieur, Sec. Trés. M. Wint  
 Monroie

Monsieur, comme suite à ma lettre en date du 2 Août dernier, je vous transmet, sous ce pli, copie d'un compte de ma Société Des Ecrans Financiers au montant de \$7500 pour dommages causés par l'inondation du 30 juillet dernier.

Votre fait dévoué  
 J. P. Leber, Griffon



A. Messrs L. J. Senechal Guffin 10 Septembre  
 et St. Henri  
 Messrs. W. Wintz, Soc. Frs  
 Monrocent

Messieurs,  
 Comme suite à ma lettre en date du  
 2 Août dernier, je vous transmet, sous ce pli,  
 copie d'un compte de ma Société Des Ecrans Funeraires  
 au montant de \$75<sup>00</sup> pour dommages causés par  
 l'inondation du 30 juillet dernier.

La présente est aussi pour vous notifier  
 que si vous ne réglez pas ce compte, et que  
 St. Eustache soit poursuivie, on vous appellera  
 en garantie -

Votre foyel dévoué  
 J. P. Leber, Guffin

11 Septembre

Messrs. W. Wintz, Soc. Frs  
 Monrocent

Messieurs,  
 Je vous transmet, sous ce pli, un pli  
 de règlement concernant la Société Des Ecrans Funeraires  
 au montant de \$75<sup>00</sup> pour dommages causés par  
 l'inondation du 30 juillet dernier.

Votre foyel dévoué  
 J. P. Leber, Guffin

La présente est aussi pour vous notifier  
 que si vous ne réglez pas ce compte, et que  
 St. Eustache soit poursuivie, on vous appellera  
 en garantie -



21 Septembre 1

A M<sup>rs</sup>. J<sup>rs</sup>. Adam, avocat  
Montreal

Cher Monsieur Adam,

Je vous transmet, sous ce pli, un projet  
de règlement concernant la circulation des voitures  
dans la rue Louvois. Vous plairait-il de le passer  
au creuset et de me le renvoyer ainsi que celui  
concernant les licences.

Votre tout dévoué  
J. P. Vébert, Duffin

*[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



à Mess. J. Adam, avocat  
Montréal  
1<sup>er</sup> octobre

Cher Monsieur,  
Vous plairait-il de remettre, si vous le  
dites le chèque de 50<sup>rs</sup> ci-jointes, pour solder  
des frais dans la cause de cette ville de St  
Montréal D'Arnaud & Co. et de m'en envoyer  
reçu.

Votre tout dévoué  
J. P. Véron, greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



3 Octobre

A Mess. J. A. Francklin, D. Meunier  
Montreal

Messieurs,  
Je prends la respectable liberté de porter  
à votre connaissance que Mess. George Scott,  
qui est inscrit sur la liste des jurés de la cité  
de St. Lawrence comme y résident, demeure  
au 9121 rue Souvenir, à Montreal - Cette  
inscription a été faite par erreur, vous  
plairait-il de la biffer de la dite liste  
et vous en remercier.

Votre tout dévoué  
G. P. Leber  
Greffier

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

N. 607

Recommandé en tant que lettre complètement affranchie \*

M. J. P. Emery  
St. J. M. J.  
M. P. L. M. J.  
M. P. L. M. J.

Il est certifié que le contenu de cette lettre est conforme à la loi sur l'affranchissement des lettres.

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

N. 612

Recommandé en tant que lettre complètement affranchie \*

M. J. P. Emery  
St. J. M. J.  
M. P. L. M. J.  
M. P. L. M. J.

Il est certifié que le contenu de cette lettre est conforme à la loi sur l'affranchissement des lettres.

et de

Mess. J. A. Francklin, D. Meunier  
Montreal

Je prends la respectable liberté de porter  
à votre connaissance que Mess. George Scott,  
qui est inscrit sur la liste des jurés de la cité  
de St. Lawrence comme y résident, demeure  
au 9121 rue Souvenir, à Montreal - Cette  
inscription a été faite par erreur, vous  
plairait-il de la biffer de la dite liste  
et vous en remercier.

Votre tout dévoué  
G. P. Leber  
Greffier



3 Octobre  
 A M<sup>me</sup> E. Dupuis, avocat  
 Montréal

Cher Monsieur Dupuis,

J'ai le plaisir de vous informer, qu'à sa session du 2 octobre courant, le conseil vous a nommé avocat de la corporation pour une période de quatre années, à dater du 1<sup>er</sup> Mars prochain, 1902. Ci-jointe copie de la résolution du conseil spécifiant les conditions de cette nomination.

Votre tout dévoué  
 J. P. Vibert, Greffier

DÉLAVÉ

## CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 609

Recommandé ce jour une lettre complètement affranchie \*  
 adressée à

Mr. J. P. Senechal  
 117 St. Louis  
 M<sup>re</sup> Senechal  
 M<sup>re</sup> Senechal  
 M<sup>re</sup> Senechal

\* Si la lettre ne l'est pas, le maître de poste devra attirer l'attention de l'expéditeur sur ce point et exiger le supplément de port avant d'accepter la lettre.  
 N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne délivre pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

(TOURNEZ S-V-P.)

## CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 612

Recommandé ce jour une lettre complètement affranchie \*  
 adressée à

M<sup>re</sup> Senechal  
 M<sup>re</sup> Senechal  
 M<sup>re</sup> Senechal  
 M<sup>re</sup> Senechal

\* Si la lettre ne l'est pas, le maître de poste devra attirer l'attention de l'expéditeur sur ce point et exiger le supplément de port avant d'accepter la lettre.  
 N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne délivre pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

(TOURNEZ S-V-P.)

des personnes suivantes, pour indemnité de leur cave, canaux prétendent-elles, par l'insuffisance des canaux d'égoûts et la grande pluie du 30 Septembre dernier 1901

N. Viau,		\$8.54
Daniën Mercure	3143 N. D.	68.75
P. O. Hadeau	3114 N. D.	18.00
Albert Desparois		23.60
S. Freedman & Sons	3158 N. D.	14.00

Par un acte passé entre Ste-Clotilde et la Ville de Westmount & St-Henricette dernière s'est tenue responsable de tous dommages qui pourraient résulter soit de la construction des canaux d'égoûts soit pour tout autre cause quelconque.

La présente est pour porter à votre connaissance les réclamations plus haut mentionnées afin que vous puissiez les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et aussi pour vous notifier que si Ste-Clotilde est poursuivie en dommage elle vous appellera en garantie.

Ci-joints les comptes.

Votre tout dévoué

J. P. Vibert

Greffier-Trésorier.

FEUILLET COLLÉ



3 Octobre  
 A Mess. J. A. Dupuis, avocats  
 Montréal

Cher Monsieur Dupuis,  
 J'ai le plaisir de vous informer,  
 qu'à sa session du 2 octobre courant, le  
 conseil vous a nommé avocat de la corporation  
 pour une période de quatre années, à dater du  
 1<sup>er</sup> Mars prochain, 1902. Ci-joint copie de  
 la résolution du conseil spécifiant les conditions  
 de cette nomination.

Votre tout dévoué  
 J. P. Vébert, Greffier

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 609

Recommandé ce jour une lettre complètement affranchie \*  
 adressée à



Mr. J. Y. Senechal  
 St-Hubert  
 M. J. Senechal  
 Maître de Poste.

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 618

Recommandé ce jour une lettre complètement affranchie \*  
 adressée à



M. J. Senechal  
 M. J. Senechal  
 Maître de Poste.

des personnes suivantes, pour indemnité de leur cave, causée par l'insuffisance des canaux d'égouts et la grande pluie du 30 Septembre dernier 1901

M. Viau,		\$8.54
Daniell Mercure	3143 N. D.	68.75
P. O. Hadeau	3114 N. D.	18.00
Albert Desparois		23.30
S. Freedman & Sons	3158 N. D.	14.00

Par un acte passé entre Ste-Unionne et la Ville de Westmount. La dernière s'est tenue responsable de tous dommages qui pourraient résulter soit de la construction des canaux d'égouts soit pour tout autre cause quelconque.

La présente est pour porter à votre connaissance les réclamations plus haut mentionnées afin que vous puissiez les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et aussi pour vous notifier que si Ste-Unionne est poursuivie en dommage elle vous appellera en garantie.

Ci-joints les comptes.

Votre tout dévoué

J. P. Vébert

Greffier-Trésorier.



1000000

"The Montreal Water & Power Co"  
Montreal

Messieurs,

J'ai reçu instruction de vous notifier que  
certaines coupes faites par vous, entre autres une  
en face du n° 3067 rue Notre-Dame, sont pas  
été réparées et sont dangereuses, vous plairait.  
De vous aboucher avec notre inspecteur à ce  
sujet et de faire telle réparation au plus tôt  
sinon la corporation les fera elle-même  
et vous en chargera le coût.

Par ordre,  
J. P. Hébert  
Greffier

1000000

"The Montreal Water & Power Co"  
Montreal

Messieurs,  
J'ai reçu instruction de vous notifier que  
certaines coupes faites par vous, entre autres une  
en face du n° 3067 rue Notre-Dame, sont pas  
été réparées et sont dangereuses, vous plairait.  
De vous aboucher avec notre inspecteur à ce  
sujet et de faire telle réparation au plus tôt  
sinon la corporation les fera elle-même  
et vous en chargera le coût.











23 octobre 91

The Montreal Water Works  
Montreal

Monsieur

J'ai reçu instruction de vous réclamer  
la somme de neuf cent deux dollars \$902<sup>75/100</sup>  
pour la part proportionnelle que votre cité  
a payé pour les travaux exécutés pour amé-  
niser les eaux de votre aqueduc durant l'été de  
1896. Ci-joint le compte de ces travaux.

Le conseil m'a chargé d'attirer votre attention  
sur le fait que votre succursale de St-Basile  
charge illégalement une piastre pour ouvrir  
l'eau aux personnes. Vous plairait de remédier  
à cet état de chose.

Votre tout dévoué  
J. P. Veitch, Ingénieur

30 octobre 91

M. J. P. Veitch  
Montreal

Monsieur le Directeur  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
le compte des travaux exécutés par  
votre cité pour l'aménagement de  
l'aqueduc durant l'été de 1896.  
Le montant de ce compte s'élève à  
neuf cent deux dollars et sept  
cinq dixièmes.



30 octobre 1901

A M<sup>rs</sup>. J<sup>rs</sup>. Adam, avocat  
Montréal

Cher Monsieur,

Vous plairait-il de mettre à exécution  
les instructions contenues dans les deux recom-  
mandations, ci-jointes, d'un comité général du  
Sénat, tenu hier soir, 29 courant.

Votre tout dévoué  
J. P. Vélez, Secrétaire

22 sept

22 sept

1901 - 22 novembre 2

J. P. Vélez







5 Novembre 1901

A Mess. Jas. Adam, avocat  
Montreal

Cher Monsieur,

Vous plairait-il de remettre le compte  
ci-joint, de Michael Guerin, entre les mains  
du Sheriff, pour être file dans la cause  
"la cite de St. Germaine de Mich. Guerin."  
La vente doit avoir lieu le 14 Novembre courant.

Dettes \$420.00  
Interet 29.40 = \$449.40

Votre tout dévoué  
J.P. Robitaille

5 Novembre 1901

A Mess. Jas. Adam, avocat  
Montreal

Je vous prie de remettre le compte  
ci-joint, de Michael Guerin, entre les mains  
du Sheriff, pour être file dans la cause  
"la cite de St. Germaine de Mich. Guerin."  
La vente doit avoir lieu le 14 Novembre courant.







8 novembre 1901

A Mess. J. Tremblay  
Inspecteur de la cité

Bien Monsieur,

Vous plairait-il de mettre à exécution  
les instructions contenues dans la résolution  
ci-jointe du conseil de notre cité adoptée à sa  
séance du 8 novembre courant.

Votre tout dévoué

J. P. Veber, Suffin

"Il est unanimement résolu, qu'insurrection  
" soit dévolue à l'inspecteur de la cité de faire  
" l'inspection des manufactures pour constater  
" si elles sont munies d'appareils fumivores  
" ou si elles conviennent, de quelque manière  
" que ce soit, aux dispositions du règlement  
" de la cité

Vrai extrait

8 novembre 1901

Messieurs  
Inspecteur de la cité

Messieurs  
J. P. Veber, Suffin

Je vous prie de bien vouloir  
recevoir les instructions  
ci-jointes et de les faire  
exécuter par vos soins  
dans la plus prompte  
délivrance possible.



7 Novembre 1901

The Canadian Pacific Ry.  
Bureau du Secrétaire  
Cher. Grey, Secrétaire

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous transmettre  
la résolution suivante du conseil de votre cité  
au sujet de la clôture de votre terrain de la  
rue Atwater, pris du port.

Votre tout dévoué

J. P. Vebood, Secrétaire

Extrait du livre des minutes du conseil de la  
cité de St. Cyprien. Séance du 6 novembre, 1901 -

Sur proposition de M<sup>rs</sup> L'écuyer L. Hamelin,  
secondé par M<sup>rs</sup> L'écuyer L. L'écuyer, il est résolu  
d'aviser la compagnie du Pacifique Canadien,  
que si leur terrain de la rue Souvenir n'est pas  
clôturé d'ici quinze jours, des procédés seront pris  
contre elle

ou tout autre

*[Faint, illegible handwriting]*

*[Faint, illegible handwriting]*

*[Faint, illegible handwriting]*



8 Novembre 1871

Monsieur le Grand Juge  
Cher Percy, Secrétaire

Monsieur,  
A sa session du 6 novembre courant  
le conseil m'a chargé de vous transmettre  
copie de la lettre ci-jointe relative à  
la nomination qui constitue la garnie de vos  
locomotives, dans votre ville. Vous plairait-il  
de remédier, si possible, à cet état de chose  
et vous obligez beaucoup les contribuables  
de votre ville.

Votre dévoué  
J. P. Hébert, Greffier

8 Novembre 1871

Monsieur le Grand Juge  
Cher Percy, Secrétaire

Monsieur,  
A sa session du 6 novembre courant  
le conseil m'a chargé de vous transmettre  
copie de la lettre ci-jointe relative à  
la nomination qui constitue la garnie de vos  
locomotives, dans votre ville. Vous plairait-il  
de remédier, si possible, à cet état de chose  
et vous obligez beaucoup les contribuables  
de votre ville.



18 Novembre 1901

Monsieur le Curé  
de la paroisse de Saint-Jacques

Monsieur le Curé

En réponse à votre lettre en date du 6 novembre courant, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, un extrait des procès-verbaux du conseil sur le sujet que vous m'avez demandé.

Très humble serviteur  
J. P. Veber, Greffier

Après lecture faite d'une pétition du P. M. J. L. Beron, curé, re-misante que constitue la fumée et la saumure des locomotives de "G. P. Ry" il est résolu que copie de cette lettre soit transmise aux autorités de la compagnie et que l'opinion de l'aviscur de la cité soit demandée sur ce sujet.

Vrai extrait certifié

18 Novembre 1901

Monsieur le Curé  
de la paroisse de Saint-Jacques

En réponse à votre lettre en date du 6 novembre courant, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, un extrait des procès-verbaux du conseil sur le sujet que vous m'avez demandé.

Très humble serviteur  
J. P. Veber, Greffier



8 Novembre 1891

A l'Honorable Secrétaire Provincial  
Québec

Monsieur  
La communication de votre excellent  
Honorable Monsieur  
Je vous transmets, sous ce pli, copie  
des règlements N<sup>os</sup> 96 & 97 du Conseil de  
votre cité concernant le trafic et la  
circulation des voitures dans la rue et amendant  
le règlement N<sup>o</sup> 91 concernant les taxes  
d'affaires et les licences. Veuillez, je vous prie,  
en accuser réception et vous en remercier.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de  
ma haute et dévouée  
J. P. Hébert, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



8 Novembre 1901

M. M. Bissonnet & Geoffroy  
Secrétaires

Messieurs,  
La réclamation de votre client, M. J. G. Gaillet, a été soumise au Conseil à sa session du 8 novembre courant et a été renvoyée devant la commission de la Ville pour plus ample informe.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.  
J. P. Gaillet

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



8 Novembre 1701

A M<sup>rs</sup>. Labellé  
Le Bourgogne

Madame,

En réponse à votre requête du 6 novembre  
courant, j'ai l'honneur de vous informer que  
le conseil a refusé de vous exempter du paiement  
de votre taxe d'affaires

Votre etc  
J. P. Véron, Secré.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



*Handwritten scribble*

*The Montreal Water & Power Co.  
250, Avenue de la Montagne*

*Dear Sir,*

*I enclose you herewith extracts from  
the minutes of Council showing action  
taken by the city in regard to charges  
made by your Company for turning up  
water after it was stopped for non-payment.*

*Yours Truly,  
J. P. Veber*

*298*

*Handwritten scribble*

*Handwritten scribble*

*Handwritten text, possibly a signature or address, including "Monsieur le Maire"*

*Handwritten signature*



Monsieur Adam 12 Novembre 1788

Mes chers Messieurs  
Dans la cause de la "Royal Elective Co"  
vous pouvez confesser j'ay avancé pour la somme  
de \$5947.00

Votre tout dévoué  
J.P. Verbeke, Esq.

298

*[Faint mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side]*

Messieurs  
Messieurs  
Messieurs

*[Faint mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side]*

Votre tout dévoué  
J.P. Verbeke, Esq.



25 Mars 41

A M<sup>r</sup> Bissonnet & Joffin, avoués  
Montréal

Messieurs,

En réponse à votre lettre en date du 5 Mars.  
suivant, je vous transmets, avec ce pl<sup>is</sup>, copie  
d'une recommandation de la commission de la  
Vieille, approuvée par le conseil à sa session  
du 20 courant.

Votre tout dévoué  
J. P. Hébert, greffier

2982

A M<sup>r</sup> Bissonnet & Joffin, avoués  
Montréal

Messieurs,  
Je vous prie de me informer, en réponse  
à votre lettre du 12 Mars, comment vous en  
êtes tenu, relativement aux recommandations  
de la commission de la Vieille, approuvées  
par le conseil à sa session du 20 courant.

A M<sup>r</sup> Bissonnet & Joffin, avoués  
Montréal

Messieurs,  
Je vous prie de me informer, en réponse  
à votre lettre du 12 Mars, comment vous en  
êtes tenu, relativement aux recommandations  
de la commission de la Vieille, approuvées  
par le conseil à sa session du 20 courant.

A M<sup>r</sup> Bissonnet & Joffin, avoués  
Montréal

Messieurs,  
Je vous prie de me informer, en réponse  
à votre lettre du 12 Mars, comment vous en  
êtes tenu, relativement aux recommandations  
de la commission de la Vieille, approuvées  
par le conseil à sa session du 20 courant.

A M<sup>r</sup> Bissonnet & Joffin, avoués  
Montréal



28p2

25 Novembre 90

A M<sup>re</sup> J<sup>s</sup> M<sup>re</sup> M<sup>re</sup>,  
Montreal

Messieurs,

Le conseil vous accorde l'autorisation  
demandée dans votre lettre du 18 Nov<sup>r</sup> courant, et  
en moyennant le paiement d'une somme de  
25<sup>00</sup> par chaque mois en fraction de 12 mois que  
vous t<sup>er</sup>rez exhiber

Par ordre  
J. P. Véron, Sec<sup>r</sup>

A M<sup>re</sup> J<sup>s</sup> M<sup>re</sup> M<sup>re</sup>,  
Montreal

Messieurs,  
Le conseil vous accorde l'autorisation  
demandée dans votre lettre du 18 Nov<sup>r</sup> courant, et  
en moyennant le paiement d'une somme de  
25<sup>00</sup> par chaque mois en fraction de 12 mois que  
vous t<sup>er</sup>rez exhiber

Par ordre  
J. P. Véron, Sec<sup>r</sup>

A M<sup>re</sup> J<sup>s</sup> M<sup>re</sup> M<sup>re</sup>,  
Montreal

Messieurs,  
Le conseil vous accorde l'autorisation  
demandée dans votre lettre du 18 Nov<sup>r</sup> courant, et  
en moyennant le paiement d'une somme de  
25<sup>00</sup> par chaque mois en fraction de 12 mois que  
vous t<sup>er</sup>rez exhiber

Par ordre  
J. P. Véron, Sec<sup>r</sup>



A Mess. J. P. Lachapelle M.D.  
Président du Conseil d'Hygiène

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse  
à votre lettre du 12 Novembre courant, que nos  
nouveau règlement scrupuleusement conformés aux  
instructions y contenues et aux dispositions de  
la loi d'hygiène concernant les maladies conta-  
gieuses.

Votre dévoué,  
J. P. Veber, Secrétaire

25 Novembre 901

A Mess. W. D. Lighthall, Maire  
Ville de Westmount

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que  
votre communication au sujet de la constitution  
des municipalités canadiennes a été soumise au  
Conseil de notre cité et référée à la Commission  
des Finances

Votre dévoué,  
J. P. Veber

25 Novembre 901

A Mess. J. P. Lachapelle M.D.  
Président du Conseil d'Hygiène

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse  
à votre lettre du 12 Novembre courant, que nos  
nouveau règlement scrupuleusement conformés aux  
instructions y contenues et aux dispositions de  
la loi d'hygiène concernant les maladies conta-  
gieuses.



25 Novembre 1901

A Mess. J. Adam avocat  
Montréal

Cher Monsieur,

Vous plairait-il de mettre à exécution  
les instructions contenues dans la résolution  
ci-jointe adoptée par le conseil, à sa session  
du 19 courant

Votre tout dévoué

J. P. Hébert, Greffier

Extrait des minutes du Conseil du 19 Novembre, 1901  
Il est unanimement résolu qu'instincton  
soit donnée à l'avocat de la cité d'assigner  
la "Royal Electric Co." de l'interdiction de la  
corporation de mettre fin au contrat &  
marché pour l'éclairage de la cité, qui  
expire le 1<sup>er</sup> mai prochain.

Vraie copie

J. P. Hébert, Greffier

25 novembre 1901

J. P. Hébert

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*











24 Mars 1841

A M<sup>rs</sup>. Jas. Adams, avocat  
Montréal

Cher Monsieur

Vous trouverez sous ce pli copie d'une  
partie des documents que vous m'avez demandés  
pour permission "de Mutual Works & Power Co."

Vous devez voir en votre possession, dans le dossier  
de la cause des Jumeaux, les originaux qui me manquent.

Si il en était autrement vous plairait-il de  
spécifier quels sont ceux qui vous sont encore  
nécessaires

Votre très dévoué  
J. P. Robit, greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



5 x 5 1901

A Mess. J. Adam, avocat  
Montreal

Cher Monsieur,

Je vous envoie avec ce pli, par ordre du  
Conseil, une requête pour mandamus, Affidavit  
& Avis, de Dame S. M. Palmer & Vis. de The  
Montreal Gas Co. et Robert Dickson & al. Mis-en-  
banne. Veuillez je vous prie, si cela est nécessaire,  
nous aviser de ce qu'il conviendrait de faire.

Vous plairait-il de m'envoyer une  
copie de l'avis que vous avez donné à la Royal  
Electric, pour être filé aux archives

Votre tout dévoué  
J. P. Hébert, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



5 Decembre 1901

"Canadian Pacific Ry"  
Bureau Du Secrétaire

Monsieur,  
Vous plairait-il de nous informer de  
la décision de votre compagnie sur le sujet  
relaté dans ma lettre du 7 novembre dernier  
et dans la résolution du conseil qui y était  
jointe et vous en remercier.

Votre tout dévoué  
J. P. Vébert, Secrétaire

Sujet: Erection d'une clôture sur votre terrain  
faisant face à l'avenue Alouette près  
du pont du "C.P. Ry."

5 Decembre 1901

Monsieur le Secrétaire  
Canadian Pacific Ry

Monsieur,  
Je vous remercie de votre lettre  
du 7 novembre et de la décision  
de votre conseil. Je suis  
très heureux de voir que  
vous avez accepté la proposition  
de clôture que j'ai soumise  
à votre conseil. Je vous prie  
de croire, Monsieur, à ma  
haute estime et à ma haute  
confiance.



5 Decembre 1901

A l'Honorable Ministre des Postes  
à Ottawa

Honorable Monsieur,

A sa session du 4 Decembre courant  
le Conseil de notre cite m'a charge de vous  
transmettre copie de la resolution ci-jointe  
et de vous prier de bien vouloir faire droit  
à la demande qui y est contenue.

Avec le plus profond respect  
Veuillez très-humblement  
V. P. Hébert, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



2 x 2 1901

Monsieur le Curé  
de la paroisse de  
St. Louis

Monsieur le Curé,

J'ai reçu instruction de vous trans-  
mettre la copie, ci-jointe, de la réponse  
du C. T. Ry. à votre lettre en date du 6 9<sup>o</sup>  
dernier re nuisance causée par la fumée  
et la sonnerie des locomotives, dans les limites  
de cette ville.

Votre très-humble serviteur  
J. P. Lévesque, Secrétaire

1901

Monsieur le Curé  
de la paroisse de  
St. Louis

Monsieur le Curé,  
J'ai reçu instruction de vous trans-  
mettre la copie, ci-jointe, de la réponse  
du C. T. Ry. à votre lettre en date du 6 9<sup>o</sup>  
dernier re nuisance causée par la fumée  
et la sonnerie des locomotives, dans les limites  
de cette ville.



6 Decembre 1901

A l'Honorable Secrétaire Provincial  
Bâtiments Du Parlement  
à Québec

Honorable Monsieur,

Vous trouverez, sous ce pli, copie du  
Règlement n° 98, du conseil de la cité de  
St-Louis de Montréal, autorisant la  
cité à émettre des débentures pour certains  
fins. Veuillez, je vous prie, en accuser réception  
à vous obliger.

Votre très-humble serviteur  
L. P. Veber, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



à Monsieur

à M<sup>rs</sup>. G<sup>o</sup>. N<sup>o</sup>. R<sup>o</sup>.  
M<sup>rs</sup>. G<sup>o</sup>. N<sup>o</sup>. R<sup>o</sup>.

Monsieur,

Je vous renvoie le billet promissionnaire que  
vous m'avez envoyé pour régler le compte de  
votre ville pour l'année. Notre ville ne peut  
d'après la loi, accepter tel règlement. Il n'a  
été entendu entre nous que ce compte serait  
payable au commencement de Novembre.  
Vous plairait-il de faire remise de la somme due?

Votre dévoué  
J. G. Lebel, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text on page 310, possibly bleed-through from the reverse side.]*







11 Decembre 1901

A M<sup>rs</sup>. U. Lecavalier  
De Lunenburg

Monsieur,

A sa session de ce jour la commission  
d'Hygiène a décidé d'accepter votre offre  
de loger temporairement et de transporter  
dans tel logement les personnes ayant eu  
des cas de variole chez elles et ce pour le  
prix de trois piastres par famille

Votre tout dévoué

J.P. Veber, Greffier

10 Decembre 1901

A M<sup>rs</sup>. J. J. J. J.

Monsieur,

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir  
pas répondu plus tôt à votre lettre du 20  
septembre. Je suis allé à la messe et  
j'ai été empêché de vous écrire. Je vous  
remercie de votre offre et je vous prie  
de m'excuser de ne vous avoir pas répondu  
plus tôt.

Je suis, Monsieur, votre dévoué  
J.P. Veber, Greffier



10 Decembre 1771

A Mess. J. de la Riviere  
Avocat

Cher Monsieur,

Nous avons eu une audience avec  
le "Royaume de France" et après explication  
de part & d'autre nous en sommes venus à  
la conclusion d'inclure les 33428 dans  
le montant de 5876.88 et de confesser  
jugement pour la somme de 46207.45

Votre tout dévoué

J. A. Verbeke, Greffier

P.S. Si vous en avez besoin de  
révolutions du conseil, vous  
pouvez en avoir le Roy de France  
de la fin de son contrat

J. A. Verbeke

*[Faint, mostly illegible handwriting]*

*[Faint, mostly illegible handwriting]*



20 Decembre 1774  
 à M<sup>rs</sup> Minto, Sec. Tres. Neomont  
 à M<sup>rs</sup> L. N. Armand, Juge  
 à Honn<sup>r</sup>

Cher Monsieur,

La cité de St. Louis vient de recevoir la réclamation in-jurée de A. Moin, se montant à 600<sup>rs</sup> pour dommages résultés de l'inondation de sa cave, causés prétend-il par l'insuffisance des canaux d'égout le 15 courant.

Comme vous vous êtes, en vertu d'un acte notarié, rendu responsable de tels dommages, la présente est pour porter à votre connaissance la sus-dite réclamation afin que vous puissiez la vérifier et la régler si vous le jugez à propos, et aussi pour vous notifier que si votre est poursuivie en dommages elle vous appellera en garantie.

Notre Fait d'aujourd'hui

Je vous prie d'agréer  
 M<sup>rs</sup> Minto  
 M<sup>rs</sup> L. N. Armand  
 M<sup>rs</sup> Minto

Monsieur  
 Je vous prie d'agréer  
 M<sup>rs</sup> Minto  
 M<sup>rs</sup> L. N. Armand  
 M<sup>rs</sup> Minto

DÉLAVÉ



a The Royal Elect. Co. 26 Decembre 1901  
 W. H. Menckham, Secret  
 a The Lachine Hydraulic & L. Co.  
 W. McLeod Halbank, Esq.  
 Girant general

Monsieur,  
 J'ai recu instruction de vous demander  
 à quelles conditions vous consentiriez à  
 éclairer la cité de St. Cynegonde, après  
 l'expiration du contrat actuel qui finit le  
 1<sup>er</sup> Mai prochain, 1902. Une réponse oblige.  
 Votre tout dévoué  
 J. P. Vébert, Ingénieur

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some legible fragments include:]*  
 Monsieur,  
 J'ai recu instruction de vous demander  
 à quelles conditions vous consentiriez à  
 éclairer la cité de St. Cynegonde, après  
 l'expiration du contrat actuel qui finit le  
 1<sup>er</sup> Mai prochain, 1902. Une réponse oblige.  
 Votre tout dévoué  
 J. P. Vébert, Ingénieur



26 décembre 1901

A Mon. J. Adam avocat  
Montréal

Cher Monsieur,

Vous plairait-il de m'envoyer l'acte  
de réception de votre avis, à la "Royal Electric  
Co", de l'expiration du contrat d'éclairage et  
ce pour le file dans nos archives.

Votre tout dévoué  
J. G. Sébastien Giffey

20 novembre 1901

au Directeur de l'Administration  
Municipale

22 décembre 1901

Monsieur le Directeur,  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
le rapport que vous m'avez demandé  
par votre lettre du 14 courant.

Je vous prie de croire, Monsieur,  
à l'assurance de ma haute considération  
et de ma haute estime.

Votre dévoué  
J. G. Sébastien Giffey

Honorable Monsieur,  
Je vous remercie de votre lettre  
du 14 courant et de l'intérêt que vous  
prenez à l'affaire.

Votre dévoué  
J. G. Sébastien Giffey



28 Decembre 1901

A M<sup>me</sup>. Jos. Adams, avocat  
Montreal

Cher Monsieur,

Je vous inclose un cheque pour la  
somme de cinquante piastres pour payer  
les frais relatés dans votre lettre du 26 courant,  
aussi une résolution du Conseil, vous priant  
de nous donner un état de ce que l'on vous  
doit, à date.

Votre tout dévoué  
J. P. Vébert, Greffier

20 Janvier 1901

De Monsieur le Secrétaire de l'Office des  
Affaires

Monsieur le Secrétaire de l'Office des  
Affaires, j'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint le montant de la somme de  
cinquante piastres que vous m'avez  
demandée par votre lettre du 26 courant.

20 Janvier 1901

A Monsieur le Secrétaire de l'Office des  
Affaires

Monsieur le Secrétaire de l'Office des  
Affaires, j'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint le montant de la somme de  
cinquante piastres que vous m'avez  
demandée par votre lettre du 26 courant.

Votre tout dévoué  
J. P. Vébert, Greffier



30 Decembre 1901

Au Secrétaire Du Bureau D'Hygiène Provincial

Monsieur,

Je ai l'honneur de vous informer qu'à sa session du 27 Decembre courant, a pas le conseil de notre cite a passe et decrété le règlement suggéré dans votre avisé, du 24 Decembre 1901.

30 Decembre 1901

A L'Honorable Secrétaire Provincial  
Québec

Honorable Monsieur,

Je vous transmette, sous ce pli copie, du Règlement n° 99 passé par le conseil à sa session du 27 courant, ayant trait à la vaccination

Votre tout dévoué  
J. P. Vébert

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



1 Janvier 1802

A Mess. J. Adams, avocat  
Montreal

Cher Monsieur,

Si, vis-à-vis la révolution, engageant  
Mess. F. & J. Dupuis. Le conseil conduisant ainsi  
une lecture de compte, jusqu'à date, tel que le  
compte les trois derniers mois de la révolution  
que je vous ai envoyée, et ce pour savoir  
exactement, quelle est notre position financière  
avant de voter les appropriations.

Votre tout dévoué  
J. B. Giffey

1 Janvier 1802

A Mess. J. Adams, avocat  
Montreal

Cher Monsieur,  
Si, vis-à-vis la révolution, engageant  
Mess. F. & J. Dupuis. Le conseil conduisant ainsi  
une lecture de compte, jusqu'à date, tel que le  
compte les trois derniers mois de la révolution  
que je vous ai envoyée, et ce pour savoir  
exactement, quelle est notre position financière  
avant de voter les appropriations.  
Votre tout dévoué  
J. B. Giffey



3 Janvier 1902

A M<sup>me</sup> S. H. Spencer  
Directeur C.P.R.

Monsieur,  
En réponse à votre lettre en date du  
2 courant, j'ai l'honneur de vous infor-  
mer que le conseil désireait que vous  
érigiez une clôture sur le devant de votre  
propriété, sur la rue Atwater depuis le  
pont jusqu'à la propriété Marotte, et ce  
afin de prévenir les attaques à main  
armée qui ont eu maintes fois lieu à  
cet endroit.

Votre tout dévoué  
J. P. Hébert  
Greffier

3 Janvier 1902

M<sup>me</sup> S. H. Spencer  
Directeur C.P.R.

Monsieur,  
En réponse à votre lettre en date du  
2 courant, j'ai l'honneur de vous infor-  
mer que le conseil désireait que vous  
érigiez une clôture sur le devant de votre  
propriété, sur la rue Atwater depuis le  
pont jusqu'à la propriété Marotte, et ce  
afin de prévenir les attaques à main  
armée qui ont eu maintes fois lieu à  
cet endroit.



7 Janvier 1912

M. M. Halbank Esq.  
Directeur de C. P. N. S.

Cher Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous informer, en réponse  
à votre lettre en date du 2 janvier courant, que  
le conseil de notre cité sera prêt à rencontrer  
les représentants de votre compagnie, vendredi  
soir, à 8 heures, si toutefois cela vous paraît  
convenable. Une réponse obligea,  
Veuillez agréer,  
J. P. Véron, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



10 Janvier 1792

A l'Honorable Louis-Joseph Ouellet  
Quebec

Monsieur,

Je vous transmet, avec ce pli, copie  
du règlement 972 100 Du conseil de la  
cité de St. Eustache de Montreal, concer-  
nant la delimitation des quartiers et le  
nombre d'electeurs à élire par quartier.

Un accusé de réception oblige,

Votre serviteur,

J. P. Sébaste  
Cité de St. Eustache de Montreal

10 Janvier 1792

A l'Honorable Louis-Joseph Ouellet  
Quebec

Monsieur,  
Je vous transmet, avec ce pli, copie  
du règlement 972 100 Du conseil de la  
cité de St. Eustache de Montreal, concer-  
nant la delimitation des quartiers et le  
nombre d'electeurs à élire par quartier.

Un accusé de réception oblige,  
Votre serviteur,  
J. P. Sébaste

Cité de St. Eustache de Montreal



14 Janvier 1902

a M. M. White, O'Halloran & Buchanan  
Avocats - Montréal

Messieurs,

La commission de la Vigne de notre cité  
est prête à vous rencontrer, à 8 h. du soir,  
demain, mercredi, pour discuter la question de  
l'érection d'un pont pour relier les rives de  
M. M. Davidson

Votre tout dévoué  
J. P. Veber, Suffin

15 Janvier 1901

a M. M. Jos. Adam

Le porteur vous remettra un avis  
à la cité, re gaz, des arroseurs de Dame Palmer  
rue Souvenir; Veuillez en disposer comme  
vous le jugerez à propos.

Votre tout dévoué  
J. P. Veber

1400

M. M. Davidson  
H. H. Thompson, Suffin

Messieurs,  
Je vous prie de bien vouloir  
recevoir un avis de la  
Commission de la Vigne de  
notre cité, en vue de  
discuter la question de  
l'érection d'un pont pour  
relier les rives de M. M.  
Davidson.



22 Janvier 1902

"The Royal Electric Co"  
N.H. Henshaw, Secrétaire

Cher Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli une lettre  
promissoire, à l'ordre de "The Royal Electric Co",  
pour le solde de l'éclairage de la cité jusqu'au  
1<sup>er</sup> Septembre, dernier. Veuillez je vous prie en  
accuser réception

Votre tout dévoué  
J.P. Vébert, Secrétaire

22 Janvier

Monsieur J.P. Vébert, Secrétaire  
The Royal Electric Co

Monsieur,  
Je vous remercie de la lettre que vous m'avez adressée le 22 Janvier 1902, par laquelle vous m'informez que vous avez reçu de la part de la cité de Montréal, le solde de l'éclairage de la cité jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre, dernier. Veuillez je vous prie en accuser réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et dévouée considération.



24 janvier 2

Monsieur J. B. Boivin, Ad. Sec.  
Procurer de Québec

Monsieur,  
Je vous transmette, sous ce pli, l'état financier  
de notre cité, tel que prescrit par l'art. 168 du Code  
municipal. Veuillez en assurer réception  
Votre tout dévoué  
J. P. Sébert, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, mostly illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*



7 fev 2

A Mess. F. J. Dupuis, avocat  
Montreal

Mon Cher Dupuis,

J'ai reçu instruction de vous trans-  
mettre la résolution ci-jointe, approuvée  
par le Conseil à sa session du 5 courant.  
Vous plairait-il de mettre à exécution  
les instructions y contenues.

Votre tout dévoué  
J. P. Debeck, Greffier

Extrait du livre des minutes du Conseil de la  
cité de St-Jovite de Montreal. Le mardi 5 fev 1844

Sur proposition de Mess. l'adversaire G. P. Fabre  
secondé par Mess. l'adversaire M. Enveret, il est résolu  
à l'unanimité, d'amender les articles de la charte  
qui ont trait à l'élection du Maire de manière  
que telle élection soit faite par tous les électeurs  
municipaux indistinctement

Vrai extrait certifié  
J. P. Debeck, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



5 février

A Mess. J. S. Harris, Ingénieur  
Montreal

Messieurs,

Nous ne comprenons rien à la question  
particulière à laquelle vous faites allusion dans  
votre lettre du 4 courant et je n'ai reçu aucun  
document la traitant. Si c'est une réclamation  
veuillez je vous prie, nous envoyer le compte et  
nous informer de ce dont il s'agit.

Votre tout dévoué  
J. P. Sébert, Ingénieur

5 février

A Mess. J. S. Harris, Ingénieur  
Montreal

Messieurs, nous ne comprenons rien à la question particulière à laquelle vous faites allusion dans votre lettre du 4 courant et je n'ai reçu aucun document la traitant. Si c'est une réclamation veuillez je vous prie, nous envoyer le compte et nous informer de ce dont il s'agit. Votre tout dévoué J. P. Sébert, Ingénieur



6 février

A Mess. W.D. Lighthall Maire  
Ville de Vermont

Messieurs le Maire

En réponse à votre lettre du 26 janvier  
dernier je vous transmets, sous ce pli, copie  
d'une résolution de notre conseil à ce sujet

Votre serviteur  
J.P. Veberg, Griff.

Extrait du livre des minutes. Sana du 5 février, 1900  
Communication est donnée d'une lettre  
de Mess. Lighthall, demandant au conseil d'ap-  
puyer diverses résolutions de la Convention des  
Municipalités Canadiennes.

Ces résolutions n'ayant pas été communiquées  
au conseil par le pétitionnaire, il est unani-  
mement résolu que cette lettre reste sur la  
table et qu'insurrection soit donnée au Gu  
de demander la tenue de telles résolutions.

Vrai extrait certifié  
J.P. Veberg, Griff.

6 février

A Mess. W.D. Lighthall Maire  
Ville de Vermont

Messieurs le Maire  
En réponse à votre lettre du 26 janvier  
dernier je vous transmets, sous ce pli, copie  
d'une résolution de notre conseil à ce sujet

Votre serviteur  
J.P. Veberg, Griff.



11 février

A Mess. J. E. Varin, Architecte  
Montréal

Messieurs,

Par instruction de Mess. le Maire je vous  
retourne les plans d'un hôtel de ville que vous  
m'avez soumis. Bien n'étant décidé au ce  
sujet par le conseil et l'exécution de tel projet  
étant fort problématique nous ne pouvons  
le moment venu de rendre en considération les  
plans que vous avez préparés.

Votre tout dévoué  
J. P. Séberg, Secrétaire

11 février  
A Mess. J. E. Varin, Architecte  
Montréal  
Messieurs,  
Par instruction de Mess. le Maire je vous  
retourne les plans d'un hôtel de ville que vous  
m'avez soumis. Bien n'étant décidé au ce  
sujet par le conseil et l'exécution de tel projet  
étant fort problématique nous ne pouvons  
le moment venu de rendre en considération les  
plans que vous avez préparés.  
Votre tout dévoué  
J. P. Séberg, Secrétaire



11 Février

A M<sup>me</sup> J<sup>ne</sup> Boivin  
Coch. Arch. Provincial

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous transmettre le  
rapport du Recorder de la cité de St. Louis  
de Montréal et celui de M<sup>rs</sup> M. les Juges de Paix  
A. S. Delisle & H. Morin.  
V<sup>otre</sup> ob<sup>lige</sup> serviteur  
J. P. Véber, Greffier

12 Mars  
11 Février

A M<sup>me</sup> J<sup>ne</sup> Boivin  
Coch. Arch. Provincial

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous transmettre le  
rapport du Recorder de la cité de St. Louis  
de Montréal et celui de M<sup>rs</sup> M. les Juges de Paix  
A. S. Delisle & H. Morin.  
V<sup>otre</sup> ob<sup>lige</sup> serviteur  
J. P. Véber, Greffier







15 Mars 2

à Mr. F. A. Dupuis,  
Québec

Mon cher Mr. Dupuis,

J'attire de nouveau votre attention sur l'art. 25 de notre bill, ayant trait à l'élection du maire. Vous plairait-il de l'amender en y retranchant le deuxième alinéa et le mot propriétaire dans la deuxième ligne de manière que telle élection soit faite par tous les électeurs de la cité indistinctement

Votre tout dévoué  
J. P. Veber, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



No. W.D. Lighthall, Maire  
Wormount

Monsieur

Par ordre de Mrs. le Maire de St. Benigne  
et en réponse à votre telegramme, je suis chargé  
de vous prier de bien vouloir, si possible, vous  
opposer, au nom de votre cité, aux droits en fan-  
ctus que sollicite la "Bell Telephone Co" pour  
l'exploitation gratuite de leurs téléphones dans les  
municipalités canadiennes et pour disposer libe-  
rement de ses rues sans autorisation, etc.

Avec nos remerciements anticipés,  
veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance  
de notre parfaite considération

J. P. Véber, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*







24 Mars 2

"The Montreal Rolling Mills Co."  
J. L. Walker Secy. Gen.

Cher Monsieur,

Votre lettre en date du 4 Mars courant  
a été référé aux évaluateurs avec ordre de  
vérifier la superficie de votre propriété.

Si - inclus une résolution du comité  
de la Ville vous autorisant à prêter une voie  
ferrière à l'entour de la rue Duvernay  
et ce à certaines conditions.

Votre tout dévoué  
P. Veber, Secy. Gen.

24 Mars 2

"The Montreal Rolling Mills Co."  
J. L. Walker Secy. Gen.

Cher Monsieur,  
Votre lettre en date du 4 Mars courant  
a été référé aux évaluateurs avec ordre de  
vérifier la superficie de votre propriété.  
Si - inclus une résolution du comité  
de la Ville vous autorisant à prêter une voie  
ferrière à l'entour de la rue Duvernay  
et ce à certaines conditions.

Votre tout dévoué  
P. Veber, Secy. Gen.



24 Mars 2

M. Solignac, Legation Prusse  
R. White, Secy. Gen.

Monsieur,  
En réponse à votre lettre en date du  
1 courant j'ai l'honneur de vous informer  
que votre lettre du 10 Mars a été soumise  
au Conseil, à sa séance du 21 courant, et  
renvoyée devant la commission de Salubrité  
qui doit se réunir dans les premiers jours  
de la semaine prochaine pour statuer sur  
cette question.

Votre dévoué,  
J. P. Vébert, Secy. Gen.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



24 Mars

a M<sup>rs</sup>. L. Longtin, Sec. G<sup>o</sup>.  
S<sup>r</sup>. Sibou de Laprairie

Monsieur,  
V<sup>o</sup>tre communication re variéle venue  
de notre cité a été soumise au conseil  
le 21 courant et référé à la commission  
de Santé qui doit se réunir au commen-  
cement de la semaine prochaine pour  
statuer sur cette question.

V<sup>o</sup>tre tout dévoué  
J. P. Vébert, Sec<sup>g</sup>

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



25 Mars

A Messrs. L. N. Lussac & Me Mint, avocats  
Paris. - Demourant & Le Havre

Messieurs,

J'ai reçu instruction de vous transmettre  
copie d'une réclamation faite de Mess. Omer  
Lapierre, Avocat demandant le règlement  
immédiat de la réclamation en dommages  
de A. Marin, que je vous ai transmise  
le 23 d'embu. Derrière.

Votre tout dévoué

J. P. Veber  
Greffier

25 Mars

A Messrs. L. N. Lussac & Me Mint  
Paris. - Demourant & Le Havre

Messieurs,  
J'ai reçu instruction de vous transmettre  
copie d'une réclamation faite de Mess. Omer  
Lapierre, Avocat demandant le règlement  
immédiat de la réclamation en dommages  
de A. Marin, que je vous ai transmise  
le 23 d'embu. Derrière.

Votre tout dévoué  
J. P. Veber  
Greffier



31 Mars 2

A M<sup>rs</sup>. F. A. Dupuis avocat  
Montréal

Mon cher Dupuis,

Vous trouverez, sous ce pli, copie  
d'une notification & sommation de la  
cité de Montréal à la cité de St. Laurent  
d'avoir à régler les réclamations en dommages  
résultant de l'inondation des cases de la  
rue St. Jacques. Veuillez en disposer comme  
bon vous semblera et nous informer de ce  
qu'il conviendrait de faire en cette occurrence.

Votre tout dévoué  
J. O. Vébert, Greffier

*[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*







7 avril

A Mon. J. Adam, avocat  
Montreal

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre en date  
du 4 courant m'avisant que la cause  
de Montreal v. votre cite est fixée pour le  
17 avril courant et de voir aux témoins je vous  
prierai de bien vouloir me dire immédiatement  
quel va être votre plaidoyer et quelle preuve  
il s'agit de faire dans cette cause de manière  
que je puisse choisir, avec discernement, nos  
témoins. Une réponse oblige.

Votre tout dévoué  
J. P. Hébert, Greffier

11 avril  
Département de Justice  
Montreal  
Monsieur  
Je vous prie de bien vouloir  
me faire connaître  
le jour et l'heure  
à laquelle vous  
irez à la Cour  
pour la cause  
de Montreal v.  
votre cite  
afin que je  
sois en mesure  
de vous assister  
et de vous  
aider dans  
votre plaidoyer  
et de vous  
aider à choisir  
vos témoins.  
Je vous prie  
de croire, Monsieur,  
à l'assurance  
de mon très  
haute estime  
et de ma haute  
respectueuse  
obéissance.  
J. P. Hébert, Greffier











18 Avril 2  
22 Avril 2

A Mess. L<sup>rs</sup> Agreés  
La Curie

Cher Messieurs,

J'attire votre attention sur le fait que  
le délai que le Conseil vous a accordé pour le  
paiement de la taxe d'égout, imposée sur votre  
propriété située au coin des rues Lavi + Ducombe  
est expiré depuis quelque temps et que j'ai reçu  
instruction de prendre des procédés pour le recou-  
vrement de tous les arriérés dus à la cité

Votre serviteur  
J. P. Hébert  
Greffier

18 Avril 2

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side]*







24 avril 22

A l'Honorable Secrétaire - Régimental  
Bâtiments du Parlement  
Québec

Monsieur,

Conformément à l'art. 281 de la 53<sup>e</sup> loi  
chap. 70, je vous transmets, sous ce pli, une copie  
du Règlement 91-101, passé par le conseil de notre  
cité le 16 courant, et concernant l'éclairage  
électrique dans la cité de la banlieue de  
Montréal. Veuillez, je vous prie, en assurer  
réception.

Votre humble serviteur

J. P. Veberg, Sec.

24 avril 22

Monsieur le Secrétaire Régimental  
Bâtiments du Parlement  
Québec

Monsieur,  
Conformément à l'art. 281 de la 53<sup>e</sup> loi  
chap. 70, je vous transmets, sous ce pli, une copie  
du Règlement 91-101, passé par le conseil de notre  
cité le 16 courant, et concernant l'éclairage  
électrique dans la cité de la banlieue de  
Montréal. Veuillez, je vous prie, en assurer  
réception.

Votre humble serviteur  
J. P. Veberg, Sec.



25 avril 2.

A M<sup>me</sup>. H. M<sup>lle</sup> Helbank, girant  
"Citizens Light Power Co"

Monsieur,

A sa séance du 24 courant la commission  
d'éclairage de notre cité m'a donné instruction  
de vous demander de bien vouloir prêter une lampe  
à arc au coin des rues Cabimet & Lyndhurst  
laquelle complètera le minimum de quarante <sup>lampes</sup> que la  
cité s'est engagée de se servir.

Veuillez aussi placer une lampe incandescente  
de 32 p.c., dans la rue Fabien, au lieu et place  
de celle qui s'y trouve présentement.

Votre tout dévoué  
J. P. Vébec, <sup>Secrétaire</sup>

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



25 avril

The Mutual Gas Co  
Montreal

Messieurs,

J'ai reçu instruction de vos adieux, qui's  
dote du 12<sup>e</sup> juin prochain, 1902, la cité de St  
Suzanne. Veuillez plus les deux lots de gaz  
qui se trouvent sur la rue Calumet. Vous  
plairait il d'en adieux qui de fait et disposer  
de ces deux lots comme bon vous semblera.  
Veuillez tout d'adieux  
J.P. Robit

DÉLAVÉ

25 avril  
A Monsieur J.P. Robit  
Montreal  
Messieurs,  
J'ai reçu instruction de vos adieux, qui's  
dote du 12<sup>e</sup> juin prochain, 1902, la cité de St  
Suzanne. Veuillez plus les deux lots de gaz  
qui se trouvent sur la rue Calumet. Vous  
plairait il d'en adieux qui de fait et disposer  
de ces deux lots comme bon vous semblera.  
Veuillez tout d'adieux  
J.P. Robit



15 avril

The Montreal Gas Co  
Montreal

Messieurs,

J'ai reçu instruction de vos avis, qui's  
datés du 12<sup>e</sup> juin prochain, 1902, la cité de St  
Léonard installera plus de deux lots de gaz  
qui se trouvent sur la rue Calumet. Vous  
plairait il d'en avoir qui de droit et disposer  
de ces deux lots comme bon vous semblera.

Votre tout dévoué  
J.P. Lévesque

15 avril  
1902

Messieurs  
The Montreal Gas Co

Je vous prie de m'excuser si je ne vous envoie pas  
plus tôt les plans que vous m'avez demandés. Ils sont  
en ce moment en cours de rédaction et je vous les enverrai  
dès qu'ils seront terminés. Je vous prie d'agréer, Messieurs,  
l'assurance de ma haute considération.

J.P. Lévesque



25 avril 2

A Mess. J. B. Deane avocat  
Montreal

Messieurs,  
Veuillez, je vous prie, faire exécuter immédiatement  
tenant lieu de jugement l'exécution que vous  
avez prise dans la cause de de cte. de de  
binogade St. Lapraini & Charbonneau  
Votre dévoué  
J. P. Hébert

DÉLAVÉ

25  
Monsieur J. B. Deane  
Montreal  
Messieurs,  
Veuillez, je vous prie, faire exécuter immédiatement  
tenant lieu de jugement l'exécution que vous  
avez prise dans la cause de de cte. de de  
binogade St. Lapraini & Charbonneau  
Votre dévoué  
J. P. Hébert



14 Mai 2

A M<sup>rs</sup>. F. N. Dupuis, avocat  
Montréal

Mon cher Dupuis

À sa séance d'hier soir le conseil  
m'a chargé de demander votre opinion  
sur les questions suivantes:

1<sup>re</sup> Un certain nombre de citoyens de St. Louis  
demandent l'autorisation de se constituer en  
association, sous le nom de "Club Desarmé".  
Le conseil peut-il accorder ou refuser telle  
autorisation? -

2<sup>e</sup> La paroisse de St. Louis réclame de notre  
cité \$49<sup>00</sup> pour frais de quarantaine et soins  
donnés à un citoyen de St. Louis. - Cet indi-  
vidu était indigène lorsqu'il est parti. Ici  
pour se faire soigner dans sa famille, la  
petite vérole s'est déclarée devant son séjour  
là-bas. Notre cité est-elle tenue de payer  
tels frais? -

Votre réponse, à ces deux questions, dans  
le cours de la semaine, oblige.

Votre tout dévoué  
J. P. Lambert

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



14 Mai  
 15 Mai  
 15 Mai  
 The Montreal Water Board  
 A. Carroll Esq

Cher Messieurs,  
 A la prochaine assemblée du comité  
 d' Eau & Sante je ferai approuver votre  
 compte pour eau fournie aux indigents et  
 vous enverrai un cheque pour le solder. Elle  
 Vous plairait-il de m'envoyer un cheque  
 pour le montant que vous nous devez pour  
 réparation au passage et nous dire si vous  
 consentez à ce que la cite fasse elle-même  
 les réparations qui vous sont chargées à  
 l'avenir

Votre tout dévoué  
 J. P. Hébert, Gaffer

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



1576

A le Honorable Secretaire d'Etat  
Bureau

Honorable Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli, copie d'un  
reglement n° 982 concernant le règlement  
concernant les taxes d'affaires et de commerce de  
la ville de St. Charles. Veuillez le recevoir,  
en acquiesçant.

Notre secrétaire

J. P. Pélissier

A M. M. Pélissier  
Bureau

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint le règlement n° 982  
concernant les taxes d'affaires et de commerce  
de la ville de St. Charles. Veuillez le recevoir,  
en acquiesçant.



14 Mai

A M. M. Patenaude & Desjardins, avocats  
Montréal

Messieurs,

La réclamation de la paroisse de St  
Jedre a été soumise à notre conseil. Elle  
soit et renvoyée devant la commission des  
Finances pour considération. Je vous ferai  
connaître la décision qui sera prise sur ce  
sujet

Votre serviteur  
J. P. Debergh, Greffier

14 Mai

A M. M. Patenaude & Desjardins, avocats  
Montréal

*[Faint, mostly illegible handwritten text]*



14 Mai

A Mess. J. M. Hébert, notaire  
La Seigneurie

Mess. Messieurs,

Votre Demande, et nomination comme  
notaire, a été remise au conseil hier soir  
et a été renvoyée devant la commission de  
Finances pour consideration

Votre tout Digne  
J. P. Hébert, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



15 Mai

A Mon. James Morris  
La Guayade

Monsieur,  
En réponse à votre lettre du 30 avril  
dernier j'ai l'honneur de vous informer que  
le conseil n'a pas la puissance de faire annuler  
d'une amende imposée par la cour des  
Receveurs

Votre serviteur  
J. P. Vébert  
Secrétaire

15 Mai

A Mon. James Morris  
La Guayade

Monsieur,  
En réponse à votre lettre du 30 avril  
dernier j'ai l'honneur de vous informer que  
le conseil n'a pas la puissance de faire annuler  
d'une amende imposée par la cour des  
Receveurs  
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma haute estime et de mon respect  
pour vous.  
J. P. Vébert  
Secrétaire



27 Mai 2

A. Mess. Fr. A. Dupuis, avocat  
Montréal

Mon cher Dupuis,

Vous trouverez, sous ce pli, copie d'une lettre  
de M. M. Robillard, Rivet & Lanctôt demandant à  
notre cité le paiement de la somme de \$200<sup>00</sup> pour  
dommages soufferts par leur client, Chas. Marin.

Monsieur Chabot vous donnera toutes les in-  
formations que vous pourriez désirer sur cette  
question. Veuillez nous aviser de ce qu'il  
faut faire -

Votre tout dévoué  
J. P. Veber, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



20 Mars

Monsieur J. Lapointe Marchand  
à la Couronne

Par sa séance d'hier sous la commission  
de S. M. de Ville a accepté votre commission  
pour la fourniture de charbon aux conditions  
qui y sont stipulées. Veuillez en conséquence,  
le faire immédiatement.

Votre serviteur  
J. P. Véber

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



30<sup>th</sup> May 2

Albert Carroll Secretary  
Mont. W. P. 31

Dear Sir,

In reply to yours of the 29<sup>th</sup> inst. I  
enclose you, herewith, copy of a resolution  
of our Road committee accepting your  
propositions with certain conditions. Please  
tell me if you will accept the same & oblige

Yours Truly  
J. P. Veber  
Secy. Genl.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



30 Mai

2

A M<sup>rs</sup> J<sup>ns</sup>. Tremblay  
Chef de Police

Cher Monsieur

Veuillez je vous prie, mettre à  
exécution les ordres contenus dans la  
recommandation ci-jointe, de la commis-  
sion d'Éau & Santé, au sujet des maladies  
contagieuses -

Par ordre  
J. P. Véron, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. Some legible fragments include:]*  
M<sup>rs</sup> J<sup>ns</sup>. Tremblay  
Chef de Police  
Cher Monsieur  
Veuillez je vous prie, mettre à  
exécution les ordres contenus dans la  
recommandation ci-jointe, de la commis-  
sion d'Éau & Santé, au sujet des maladies  
contagieuses -  
Par ordre  
J. P. Véron, Secrétaire



30 Mai

A Mon. J. Adam, avocat  
Montréal

Cher Monsieur

Vous plairait-il de m'envoyer, pour  
jeudi prochain, l'état de compte, demandé  
par la commission des Finances à sa séance  
d'hier soir, et de bien vouloir la résolution de  
la dite commission à cet effet.

Votre tout dévoué  
J. P. Vebois, Guffin

P.S. Le jugement contre Lapierre & Macdon-  
nan a-t-il été exécuté?

J.P.V.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



30 Mai 2

The Montreal Rolling Mills  
Jas. Watier, Esq  
Secretary

Cher Monsieur,  
En réponse à votre lettre en date du  
15 avril dernier, j'ai l'honneur de vous  
informer que le conseil refuse la por-  
tion d'ériger une clôture à l'extré-  
mité Sud de la rue Duvernay.  
Je regrette que le conseil serait disposé  
à vendre la dite partie de rue si votre  
compagnie lui faisait une offre raisonnable.

Votre tout dévoué  
J. P. Sébès

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



30 Mai

A M<sup>rs</sup>. H. Martin Indépendant  
St. Surryville

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous  
informer que le conseil consent  
à réduire à 20<sup>cts</sup> votre compte pour  
réparations au passage

Votre serviteur  
J. P. Véron Gouffier

30 Mai

A M<sup>rs</sup>. H. Martin Indépendant  
St. Surryville

Monsieur,  
J'ai reçu instruction de vous  
informer que le conseil consent  
à réduire à 20<sup>cts</sup> votre compte pour  
réparations au passage  
Votre serviteur  
J. P. Véron Gouffier







30 Mai 2

A Mess. J. G. Leduc,  
Quartier de la cité

Cher Monsieur,

Vous plairait-il de mettre à exécution  
les ordres contenus dans la résolution ci-jointe  
présentée à la commission des Finances hier soir.

Le conseil a voté récemment une gratification  
de 300<sup>rs</sup> au médecin du bureau de santé et 100<sup>rs</sup>  
à la société St Jean Baptiste, comme il n'y  
a pas de crédits de votes pour cette fin vous  
voudrez bien me donner un certificat conforme  
aux dispositions de l'art. 498 de la II. L. VII  
chap. 50 -

Votre tout dévoué  
J. P. Hébert, Suffi

30 Mai

Cher Monsieur,  
Je vous prie de vouloir bien  
mettre à exécution les ordres  
contenus dans la résolution  
ci-jointe présentée à la  
commission des Finances  
hier soir.

Le conseil a voté récemment  
une gratification de 300<sup>rs</sup>  
au médecin du bureau de  
santé et 100<sup>rs</sup> à la société  
St Jean Baptiste, comme il  
n'y a pas de crédits de votes  
pour cette fin vous voudrez  
bien me donner un certificat  
conforme aux dispositions de  
l'art. 498 de la II. L. VII  
chap. 50 -

Votre tout dévoué  
J. P. Hébert, Suffi



4 Juin

A Mons. Jos. Dion  
Inspecteur des chemins

Monsieur,

Je vous transmets sous ce pli,  
copie d'une lettre de Madame Ledoux, se  
plaignant d'une dépression à son trot-  
toir vis-à-vis le n° 511 rue St Antoine.

Veuillez, je vous prie, aller constater  
de visu cet état de chose et en faire  
rapport au conseil.

Bien à vous

Léonidas Veilant  
Garde.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



à M<sup>rs</sup> J. Lepointe

6 juin

Monsieur,

J'ai reçu instruction de mes oncles de  
général de nous de l'avis le charbon ramené  
tenant à défaut de ce prix d'ici lundi  
prochain l'ordre qui sera à 66 d'avis sera  
considéré comme nul.

Par ordre de  
J. B. V. V. V. V.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



à Paris

à M<sup>rs</sup>. Longtin  
Secrétaire  
à Paris

Monsieur Longtin,  
Je prends la respectueuse liberté de  
vous informer, sans recourir à bien  
fond, de votre réclamation et pour éviter  
les ennuis et les désagréments d'un procès  
la cité de St. Laurent consent à payer  
le montant du coût des frais de mise en qua-  
rante du nomme P. Richer c.à. d. la  
somme de vingt cinq piastres tel que je vous  
l'ai verbalement proposé lors de notre entretien  
d'hier. Vous plainait-il de me communiquer  
la décision de votre conseil sur ce sujet et  
vous obligez

Votre tout dévoué confieu  
J. P. Vébert

à Paris

Monsieur Longtin  
Secrétaire  
à Paris

Monsieur Longtin,  
Je prends la respectueuse liberté de  
vous informer, sans recourir à bien  
fond, de votre réclamation et pour éviter  
les ennuis et les désagréments d'un procès  
la cité de St. Laurent consent à payer  
le montant du coût des frais de mise en qua-  
rante du nomme P. Richer c.à. d. la  
somme de vingt cinq piastres tel que je vous  
l'ai verbalement proposé lors de notre entretien  
d'hier. Vous plainait-il de me communiquer  
la décision de votre conseil sur ce sujet et  
vous obligez



6 Juin

A Mess. F. X. Dupuis, avocat  
Montréal

Monsieur Mr Dupuis,

J'ai reçu instruction de demander votre opinion  
sur la question suivante:

1<sup>re</sup> La cité peut elle imposer des décrets  
portant la signature lithographique du maire  
actuel, après que son terme d'office est expiré et  
qu'il est remplacé par un autre?

2<sup>e</sup> Comment faut il procéder dans le cas où le  
président d'un conseil refuse de signer les minutes  
d'une séance qu'il a présidée?

En attendant je vous prie d'agréer  
Monsieur, l'assurance de ma haute  
et respectueuse estime.  
J. P. Hébert, greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "Monsieur" and "je" are faintly visible.]*



7 Juin

A Mess. J. Adam, avocat  
à la Cour de Montréal

Messieurs,  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
une copie de la demande verbale que vous  
m'avez faite mercredi dernier, j'ai reçu instruction  
de vous informer que le conseil de la ville de  
Montréal a la saisié immobilière prise contre vous.  
Le conseil pense que le défendeur dans un acte  
écrit qui garantit la cede entre tout son  
en dommage et pourra aussi que la ville est suffisante  
pas et que cela n'ait pas pour effet de retarder  
ou empêcher la saisié immobilière.

Le conseil vous prie aussi de faire remettre  
les causes de Montréal et de nous en faire un  
criste pour juin courant.

Votre très humble  
J. P. Véron, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text on page 370, including a signature at the bottom.]*



7 Juin

"The Lachine Rapids Hydraulic"

Messieurs,

Vous plainait, il de Dieu à votre impuissance  
de lui vouloir recourir les l'homme par Dieu,  
notre comite. mais, et le president du comite de  
clarage au sujet de quelques l'arrivées à clarage  
de l'usine

Votre tout devoué

J. P. Hébert

Le conseil vous prie de l'arriver  
les causes de Montréal et de la voir qui sont  
très en juin de l'arriver

Votre tout devoué

J. P. Hébert

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side]*



7 Juin

A M<sup>rs</sup> J. H. A. Geoffrin avec  
J. Curaynde

M<sup>rs</sup> de Arthur

Le Conseil accepte avec plaisir votre  
amable invitation et se fera un devoir de  
figurer dans la procession nationale du 20 juin  
prochain

Tout à vous  
J. P. Hébert

23

M<sup>rs</sup> de Arthur  
J. Curaynde

M<sup>rs</sup> de Arthur  
J. Curaynde  
Le Conseil accepte avec plaisir votre  
amable invitation et se fera un devoir de  
figurer dans la procession nationale du 20 juin  
prochain

Tout à vous  
J. P. Hébert



11 Juin 2

A M<sup>me</sup> L. Langton  
Lyonnais - P<sup>re</sup>.  
St. Vidou

Monsieur,

Si. inclus un cheque pour le montant  
de onze cent piastres pour aide de ce que  
vous m'avez rendu pour le frais de qua-  
rantein, soins médicaux, etc. fournis à  
P. Pichet, durant sa maladie

Votre tout dévoué  
J. P. Véber, D<sup>re</sup>

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



11 Juin 2

A M<sup>me</sup> L. Langton  
Lecolleur P<sup>re</sup>.  
St Vidore

Monsieur,

En. inclus un cheque pour le montant  
de vingt cinq piastres, pour solde de ce que  
vous m'avez noté être pour les frais de qua-  
ranteins, soins médicaux, etc fournis à  
P. Pichet, durant sa maladie

Votre tout dévoué  
P. Véber, G<sup>er</sup>

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



19 Juin 2

A Mon. F. A. Dupuis, avocat  
Montreal

Mon Cher Mon. Dupuis,

A sa séance d'hier soir le Comu  
m'a donné instruction de demander votre  
opinion sur les questions suivantes:

1<sup>o</sup> Les intérêts de notre cité sont-ils  
suffisamment protégés par le bail emphy  
téotique passé avec la "Montreal Water &  
Power Co" le 4 septembre, 1891, pour garantir  
les \$225,000<sup>00</sup> de dettes qu'elle a reçues  
de la dite Co et dont elle est responsable?

2<sup>o</sup> "La Banque des Marchands" nous  
offre de changer \$25,000<sup>00</sup> de bons de l'Aguda  
portant intérêt à 5% pour des bons de la Cité  
à 4%, au pair - La cité risquerait-elle que  
que chose en faisant cette transaction?

Si - incise copie d'une réclamation en  
dommages de H. Ritchie - Venille vous avis  
de ce qu'il convient de faire - Votre chef de p  
vous donnera tous les renseignements nec  
sur les faits qui ont motivé cette  
réclamation

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



A Mons. F. A. Duquesne, avocat  
Montreal

Spécial

Cher Mons. Duquesne,  
A sa session d hier soir le conseil m'a chargé de vous soumettre la réclamation ci-jointe de la cité de Montreal, et de demander votre opinion sur les questions suivantes: - 1<sup>o</sup> L'article 379 de la 53<sup>e</sup> Vie, chap. 70 ayant été remplacé par la 2<sup>e</sup> L. VIII, chap. 50, le règlement que le conseil a passé le 6 novembre dernier, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le dit article, est-il encore en force? - Le dit règlement étant conforme aux dispositions du dit article ainsi remplacé? -

2<sup>o</sup> Certains contribuables du quartier Sud demandent au conseil d'améliorer le système de protection contre les incendies en remplaçant les conduites d'eau actuelles qui sont insuffisantes, par d'autres ayant de plus grandes dimensions. La Montreal Water Works est elle tenue, en vertu de son contrat de fournir de l'eau nécessaire pour combattre les incendies et de veiller aux déficiences et à l'insuffisance de ses conduites d'eau lorsque telle déficiences & insuffisances sont sans effet.

Votre toute dévoué  
F. A. Duquesne  
Greffier

*[Faint handwritten notes and signatures on the reverse page]*







4 juillet

A Mons. J. Benoit - Président du feu L. N. Lévesque  
Chef des prisonniers  
Montréal

Monsieur,

J'ai le honneur de vous transmettre, sous  
ce pli, un extrait des minutes d'une assemblée  
du conseil de la cité de St. Laurent de  
Montréal, tenue le 2 juillet 1902.

Votre tout dévoué  
J. P. Veber, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



A Mess. Smith & Co  
A Québec

Messieurs,  
J'ai le regret de vous informer que le  
Conseil n'a pas fait droit à votre Demande  
d'être exempté de payer une licence pour  
la Délivrance de la place. Veuillez en consé-  
quence vous munir d'une licence et d'un  
numéro

Votre tout dévoué  
J. P. Véhicé Gagné

Montreal

A Mess. Smith & Co  
A Québec

Messieurs,  
J'ai le regret de vous informer que le  
Conseil n'a pas fait droit à votre Demande  
d'être exempté de payer une licence pour  
la Délivrance de la place. Veuillez en consé-  
quence vous munir d'une licence et d'un  
numéro

Votre tout dévoué  
J. P. Véhicé Gagné

Votre tout dévoué  
J. P. Véhicé Gagné



10<sup>e</sup> juillet

A Mess. F. J. Dupuis, avocat  
Montréal

Mess. Mess. Dupuis.

Conformément à l'art. 36A des ordres  
réglements du conseil, je vous transmets, en  
un pli, copie d'un règlement projeté concernant  
les licences. Veuillez, je vous prie, le recevoir et  
certifier et me le retourner aussitôt que faire  
se pourra.

Votre tout dévoué,  
J. P. Vébert  
Greffier

10<sup>e</sup> juillet

A Mess. F. J. Dupuis, avocat  
Montréal

Mess. Mess. Dupuis.  
Conformément à l'art. 36A des ordres  
réglements du conseil, je vous transmets, en  
un pli, copie d'un règlement projeté concernant  
les licences. Veuillez, je vous prie, le recevoir et  
certifier et me le retourner aussitôt que faire  
se pourra.

Votre tout dévoué,  
J. P. Vébert  
Greffier



10 juillet

A Mon. F. J. Dupuis, avocat  
Montréal

Mon cher Mon. Dupuis.

Conformément à l'art. 36A du ordre  
réglementaire du conseil, je vous transmets, en  
le pli, copie d'un règlement projeté concernant  
les licences. Veuillez, je vous prie, le recevoir et  
certifier et me le retourner aussitôt que faire  
se pourra.

Votre tout dévoué,  
J. P. Vébert  
Greffier

10 juillet

A Mon. F. J. Dupuis, avocat  
Montréal

Mon cher Mon. Dupuis.  
Conformément à l'art. 36A du ordre  
réglementaire du conseil, je vous transmets, en  
le pli, copie d'un règlement projeté concernant  
les licences. Veuillez, je vous prie, le recevoir et  
certifier et me le retourner aussitôt que faire  
se pourra.

Votre tout dévoué,  
J. P. Vébert  
Greffier



8 Août

A Mons. F. X. Dupuis, avocat  
Montréal

Mon cher Mons. Dupuis

A sa dernière session le conseil m'a  
donné instruction de demander votre opinion  
sur la question suivante : La compagnie du  
S. P. Ry. est-elle tenue d'équiper sa voie ferrée  
du fait que l'eau stationne le long de la  
maison de Mons. J. P. Roy (ce qui a pour effet  
de détériorer sa maison) -

Si-inclus une réclamation de Mons. D. P. Roy  
Si on fait? La cité de St-Henri a eu gain de  
cause dans une action intentée contre elle par  
dombroges procédant des mêmes causes -

Vous avez été adjoint au comité chargé de  
régler avec Mons. J. P. Roy, dans le cours de  
la semaine prochaine

Votre tout dévoué  
J. P. Vebeuf, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwriting on page 381, possibly bleed-through or a second draft.]*



8 Clous

A Mess. D. Mercier  
Le Curé

Messieurs,  
Votre lettre en date du 5 est venue  
à ma connaissance au moment où  
je courais et repire à l'ouest de la cité  
Votre très dévoué  
J. Véhic, Puffin

1888  
Monsieur

Monsieur,  
Je vous remercie de votre lettre  
du 5 et de l'intérêt que vous  
prenez à l'œuvre. Je vous prie  
de m'excuser de ne vous en  
avoir pas répondu plus tôt.  
Je suis très dévoué  
J. Véhic, Puffin



1 Août

Citoyen Light & Beau 5<sup>e</sup>  
Montreal

Messieurs,

Je vous envoie une lettre de M. M. L. Duchin  
& Larivière se plaignant de la situation d'un  
potéau. Vous plairait-il de faire droit à  
sa demande - si possible.

Votre tout dévoué,  
J. P. Verbeke, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



à tout

à M<sup>rs</sup> J<sup>rs</sup> Desj<sup>rs</sup> Inspecteur  
des Finances

Cher Monsieur,

Vous plairait-il de constater ce qu'il  
y a de fondé dans les plaintes faites par  
les signataires des deux lettres ci-jointes et  
en faire rapport au conseil.

Vous êtes aussi prié de préparer un état des travaux  
de réparation au pavage faits ou qui devraient  
être faits

Votre très dévoué  
J. P. Vébert, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*







3000  
 2000  
 2000

Je vous prie de vouloir bien agréer  
 l'assurance de ma haute estime et de  
 mon respectueux attachement.

Monsieur,  
 Je vous transmette par ce pli copie  
 d'un règlement du conseil de la  
 ville de St-Jacques de Montréal sur-  
 servant les taxes d'affaires et les licences  
 Veuillez, je vous prie, en accuser  
 réception et vous en charger.  
 Votre tout dévoué  
 J. O. Hébert, Secrétaire

3000  
 2000  
 2000

Je vous prie de vouloir bien agréer  
 l'assurance de ma haute estime et de  
 mon respectueux attachement.

Monsieur,  
 Je vous transmette par ce pli copie  
 d'un règlement du conseil de la  
 ville de St-Jacques de Montréal sur-  
 servant les taxes d'affaires et les licences  
 Veuillez, je vous prie, en accuser  
 réception et vous en charger.  
 Votre tout dévoué  
 J. O. Hébert, Secrétaire



19 août

The Montreal Railway Mills  
No 1115 Metcalfe  
General Manager

Cher Monsieur,

A sa dernière session le conseil m'a  
donné instruction de vous informer qu'il con-  
sentirait à vous céder l'extrémité Est de la  
rue Duvernay à raison de \$0.80 le pied  
carré

Votre serviteur  
J. P. Vébert Griffon

23

19 août

Monsieur le Directeur  
Commission d'Éclaircissement  
Montréal

Monsieur,  
J'ai reçu instruction de vous informer que  
le conseil de Montréal se propose de  
changer la situation de quelques rues  
dans le quartier de la rue Duvernay  
et de transférer aux lieux qui en  
sont affectés les numéros de maisons.  
De changement aura lieu pour ces  
rues à compter du 1er août 1900  
et les numéros affectés.

Votre serviteur  
J. P. Vébert Griffon



13 août

A Mon. le Président de la  
Commission d'éclairage  
Montréal

Monsieur,  
J'ai reçu instruction de vous demander  
si la cité de Montréal ne consentirait pas  
à changer la situation de quelques lampes  
électriques qui se trouvent aux coins des rues  
Notre Dame & Filford et St. Jacques & Dominion.

Ce changement aurait pour effet d'amé-  
liorer l'éclairage dans cette partie des deux  
cités. Une réponse oblige.

Votre très dévoué  
J. P. Vébert, Secrétaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "Monsieur" and "Commission" are faintly visible.]*



16 août 2

The Montreal Light Heat & P. Co.  
H. Kershaw, Directeur

Cher Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous aviser  
que si votre compagnie ne commence pas  
à faire réparer les coupes qu'elle a faites  
dans nos rues, d'ici mercredi prochain, la  
cité fera elle-même ce travail et vous en  
chargera le coût

Par ordre,  
J. P. Veberk, Greffier

16 août

M. Kershaw, Directeur  
The Montreal Light Heat & P. Co.

Je vous prie de m'excuser si je ne vous ai pas écrit plus tôt. Je suis actuellement absent de la ville et ne pourrai revenir que mercredi prochain. Je vous prie de m'excuser de nouveau et de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération,  
J. P. Veberk, Greffier

J. P. Veberk, Greffier







to do it 2

A. Carroll, Esq.  
No. 111, W. P. St.

Dear Sir

Enclosed please find copy of a resolution  
of a general committee of our Council, concerning  
proposed changes to be made in hydrants.  
Would you be kind enough to tell us when  
it will be convenient for you to meet three  
two aldermen & oblige

Yours truly,  
J. P. Bellet  
City-Clerk

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*







2 Septembre 2

A M<sup>me</sup> F. A. Dupuis, avocat  
Montreal

Cher Monsieur Dupuis  
Vous plairait il de mettre à  
exécution les instructions contenues dans  
les deux résolutions ci-jointes du conseil  
de notre cité passées à la session du 29  
sept dernier

Votre tout dévoué  
J. P. Veberk Guffin

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



25 Septembre 22

Messieurs  
Monsieur le Maire  
à M. A. Bergeron  
à Montréal

J'ai reçu instruction de vous transmettre  
l'extract ci-inclus des minutes de notre  
Conseil, en date du 23 courant, ayant trait  
à l'emission de debentures

Votre etc  
J. P. Hébert, Greffier

*[Faint handwritten notes at the bottom of page 388]*

Messieurs  
Monsieur le Maire  
à M. A. Bergeron  
à Montréal

J'ai reçu instruction de vous transmettre  
l'extract ci-inclus des minutes de notre  
Conseil, en date du 23 courant, ayant trait  
à l'emission de debentures

Votre etc  
J. P. Hébert, Greffier



"The Citizens Light & Co"  
277 1/2 Montreal

25 sept.

Messieurs,

Vous plairait-il de vous aboucher avec  
notre inspecteur, Mms. Dion, pour changer  
de place la lampe électrique qui se trouve  
sur la rue St-Jacques, entre les rues Vint  
et Dominion.

Votre très dévoué  
J. P. Veitch, Gaffer

P.S. J'ai aussi reçu instruction d'attirer votre  
attention sur la défectuosité de l'éclairage.  
Certains lampes n'éclairent pas du tout  
et d'autres une partie de la nuit seulement.  
J. P. V.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



25 septembre

A Mon. Jul. Dupuis, avocat  
à Montréal

Mon cher Mon. Dupuis

J'ai reçu instruction de vous informer  
qu'à sa dernière séance le conseil vous a  
nommé conseil dans toutes les causes pen-  
dantes qui sont entre les mains de Mon.  
J. P. P. Vous plairait-il de me renvoyer  
les deux règlements que je vous ai soumis et  
de donner votre opinion sur la obligation  
de la "Montreal Water Power"

Votre tout dévoué  
J. P. Vélody

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



2 octobre 1902

Mons. A. Bergeron, comtes  
Montréal

Monsieur,

Je vous transmets, sous ce pli, copies  
des documents, re emission de debentures,  
que vous me demandez dans votre lettre  
de 29 septembre dernier.

Votre, respectueux  
G. P. Weber, Greffier

2 octobre

Mons. A. Bergeron

Monsieur, je vous transmets, sous ce pli, copies des documents, re emission de debentures, que vous me demandez dans votre lettre de 29 septembre dernier.

Votre, respectueux  
G. P. Weber, Greffier



2 Octobre 2

A Mons. D. W. Leggett Hall,  
Hermoult

Monsieur,

En réponse à la vôtre du 27 septembre  
dernier j'ai l'honneur de vous informer que  
je vous autorise, ainsi que Mons. le Président  
de notre Union, de représenter notre mu-  
nicipalité, pour obtenir du Gouvernement  
de protéger les intérêts de notre société lors  
de la formation du Bill de la compagnie de  
téléphone

Votre tout dévoué  
Alex. Montblanc  
Maire

Par G. W. Greffis

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



6 Octobre

Monsieur J. Adam avocat  
Montréal

Monsieur,

Le règlement de votre compte a été retardé par le fait que M<sup>me</sup> Dupuis n'a pas eu le temps de nous reconvenir, une entrevue avec lui à ce sujet est faite pour demain et nous vous enverrons probablement mercredi. Notre avocat dit vous voir au sujet des causes qui doivent se plaider le 8 & 11 courant. Je regrette que vous ne soyez pas plus explicité lorsque vous me dit de me préparer avec mes témoins. Les témoins ne sont ils pas les mêmes que vous assignez précédemment? Si non veuillez le nous dire, me dire ce que vous entendez prouver dans ces causes. Nous sommes sous l'impression que vous nous rapportez la déposition dans la cause des S<sup>rs</sup>.

V<sup>re</sup> très dévoué  
J. P. Lévesque

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



Monsieur le Procureur  
Général

Monsieur,

Le règlement de votre compte a été retardé  
par le fait que M<sup>rs</sup> Dupuis n'a pas eu le temps  
de nous reconvenir, une entrevue avec lui à ce  
sujet est faite pour demain et vous vous occu-  
perez probablement mercredi. Notre avocat  
dit vous voir au sujet des causes qui doivent  
se plaider le 24 et 25 courant. Je regrette que vous  
ne soyez pas plus explicité lorsque vous me dit  
de me préparer avec mes témoins. Ces témoins  
ne sont-ils pas les mêmes que vous assignez  
précédemment? ~~Si~~ mon conseil, je vous prie, me  
dire ce que vous entendez par là dans ce cas  
Nous sommes avec l'assurance que vous  
comptez la déposition dans la cause de

*[Faint handwritten notes and signatures, including the name "Monsieur" and "Dupuis"]*



8 octobre

A M<sup>me</sup>. F. L. Dupuis  
Avocat  
Montréal

Mon cher M<sup>me</sup>. Dupuis  
Vous trouverez sous ce pli, copie  
d'une lettre de M<sup>me</sup>. J. Adam au sujet  
de certaines causes rapportables les 8-9-17  
octobre courant. Comme vous avez été nommé  
conseil dans les causes encore pendantes vous  
plairait-il de vous entendre avec M<sup>me</sup>.  
Adam à ce sujet et de m'informer des  
démarches à faire si démarches il y a.  
V<sup>re</sup> tout dévoué  
J. L. Veilley, Greffier

10 octobre  
11 octobre  
12 octobre  
13 octobre  
14 octobre  
15 octobre  
16 octobre  
17 octobre  
18 octobre  
19 octobre  
20 octobre  
21 octobre  
22 octobre  
23 octobre  
24 octobre  
25 octobre  
26 octobre  
27 octobre  
28 octobre  
29 octobre  
30 octobre



Mont. Gaz. Cl

October 10 2

Dear Sir,

In reply to yours of the 8th inst. I beg  
to inform that we charge three Dollars per  
square yard for repair in the street and two  
Dollars for repair in the sidewalk

Yours very truly  
J. P. Robt. City-Clk

A. Gaudin

14 October

Mr. J. P. Robt. City-Clk  
Montreal  
Dear Sir,  
I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 8th inst. in relation to the repair of the sidewalk in front of the property of the City of Montreal, and to inform you that the same has been referred to the Board of Public Works for their consideration. I am, Sir, very respectfully,  
Yours truly,  
J. P. Robt. City-Clk



14 octobre 2

A Mess. F. A. Dupuis, avocat,  
Montréal.

Cher Mess. Dupuis

Je vous transmets, sous ce pli, copie  
de l'état de compte de cause de Montréal  
que je viens de recevoir à l'instant. Vous  
plairait-il de régler, avec St Henri, sur les  
bases fixées par le jugement de la Cour  
Suprême

Votre tout dévoué  
J. B. Vélez Guffin

21 octobre

A Mess. O. J. P. & J. A. P. & J. A. P.  
Montréal

Je vous transmets, sous ce pli, copie  
de l'état de compte de cause de Montréal  
que je viens de recevoir à l'instant. Vous  
plairait-il de régler, avec St Henri, sur les  
bases fixées par le jugement de la Cour  
Suprême



21 octobre

à Mons. Alexis Piché & J<sup>rs</sup>. Marcotte  
Évaluateur

Monsieur,

Vous plairait-il de rectifier, dans le rôle  
d'évaluation, les entrées faites au nom de  
la "Montreal Rolling Mills et de Mons. G. M.  
Ducharme et ce avant le 1<sup>er</sup> Novembre prochain

Votre tout dévoué  
J. P. Lévesque, Griffier.

22 octobre

Mons. G. M. Ducharme

Je vous prie de m'indiquer  
par quel moyen je pourrais  
avoir le rôle d'évaluation  
de la Montreal Rolling Mills  
et de Mons. G. M. Ducharme  
pour le 1<sup>er</sup> Novembre prochain  
Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma haute  
et respectueuse considération  
J. P. Lévesque, Griffier.



25 octob

A Mess. A. Bergeron, Comptroller  
de Montreal

Monsieur,

J'ai recu instruction de m'informer  
aupres de vous, ou en sont rendues les re-  
solutions pour l'achat de nos debentures.

Une reponse obligera

Votre serviteur,

J. P. Veilant, Sec.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



1<sup>er</sup> Novembre 2

à Mr. F. J. Dupuis, avocat  
à Montréal

Mon cher Mr Dupuis

Vous plairait il de nous dire si le  
document ci-joint est préparé en conformité  
avec la loi et les règlements de notre cité  
concernant l'émission de debenture

Votre tout dévoué  
J. P. Veber, Gaffer

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



3 novembre 2

A Mess. J. A. Dupuis, avoué  
Montreal

Cher Mess. Dupuis,

Le document ci-joint, re inscription de  
Débenture, est-il préparé conformément à la loi  
et au règlement de notre cité? Advenant le cas  
ou ces Débentures ne seraient prêtés qu'après  
l'élection du nouveau Maire la signature  
du maire actuel peut-elle également y être  
apposée? Une réponse oblige.

Votre tout dévoué  
J. P. Veitch Giffin

P.S. Vous trouverez aussi joint, deux chèques, au  
montant de \$2565.00, pour solde de jugement et  
des frais dans la cause de la Banque de la Cité de Montreal  
vs. notre cité. Vous plairait-il de les transmettre  
qui de vous

*J.P. Veitch Giffin*

à Messieurs

Messieurs J. A. Dupuis, avoué  
Montreal

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



6 novembre 2

A Mons. F. X. Dupuis, avocat  
Montréal

Mon cher Mons. Dupuis,

Vous plairait-il de me donner votre  
opinion sur les questions suivantes:

1<sup>o</sup> Le président de l'élection municipale est  
il compétent pour décider de la prison dont il  
est question dans le dernier alinea de l'art. 107, tel  
qu'arrêté par la 2<sup>o</sup> 22. VII Chap. 50, page 99 -

2<sup>o</sup> Le 6<sup>o</sup> alinea de l'art. 202, 2<sup>o</sup> 22. VII, Chap. 50,  
page 101, a-t-il le droit de vote à tout propriétaire non  
résident, a-t-il été inséré dans la Charte par erreur  
belle erreur prive - t. elle cette classe d'électeur  
du droit de voter à la présente élection?

3<sup>o</sup> Une veuve dont la propriété est entrée au nom  
de son défunt mari, a-t-elle droit de vote?

4<sup>o</sup> Le président d'élection peut-il rejeter un  
bulletin de présentation d'un candidat, apparemment  
préparé selon l'esprit de la loi, lorsqu'il est prouvé  
que les déclarations y contenues sont fausses?

Une réponse dans le plus court délai possible  
sera bienvenue.

De v. o.

6 novembre 2

Mons. F. X. Dupuis, avocat  
Montréal

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir répondu plus tôt. Je suis actuellement absent de la ville et ne suis pas en mesure de vous répondre plus tôt. Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir répondu plus tôt. Je suis actuellement absent de la ville et ne suis pas en mesure de vous répondre plus tôt.

Mons. F. X. Dupuis



26 Novembre 2

M. Guy Gelinas, Secrétaire  
de la Commission d'annexion  
Montréal

Monsieur,

En réponse à votre invitation d'assister  
à une assemblée du comité d'annexion, j'ai le  
regret de vous informer, qu'ayant des engagements  
antérieurs, nous ne pouvons, Mon. le Maire et moi,  
y assister jeudi prochain, 27 courant.

Je ferai part de votre invitation à M. et M<sup>me</sup>  
Lévesque

Votre serviteur  
J. O. Lévesque, Gaffer

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



à Monsieur

A M<sup>me</sup> Alfred Gervais,  
St. Laurent

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remercier, qu'à  
sa session du 3 décembre courant, le conseil  
vous a nommé, de cette date au 1<sup>er</sup> Mars prochain,  
1903, comme auditeur de cette cité et ce aux  
mêmes prix et conditions que M<sup>on</sup>. J. A. Naud  
démisouinaire.

Votre tout dévoué  
J. P. Valéry, Greffier

à Monsieur

A M<sup>on</sup>. J. A. Naud  
St. Laurent

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous remercier, qu'à  
sa session du 3 décembre courant, le conseil  
vous a nommé, de cette date au 1<sup>er</sup> Mars prochain,  
1903, comme auditeur de cette cité et ce aux  
mêmes prix et conditions que M<sup>on</sup>. J. A. Naud  
démisouinaire.

Votre tout dévoué  
J. P. Valéry, Greffier



5 Decembre 2

A Mess. J. A. Naud.

Cher Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous informer, qu'a  
sa séance du 8 Decembre courant, le Conseil  
a accepte votre demission comme auditeur  
de la cite

Votre tout D'voui  
J. A. Naud, Guffe

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "Monsieur" and "auditeur" are faintly visible.]*



9 x 12

A Mons. F. J. Dupuis avocat  
Montréal

Cher Mons. Dupuis,

Je vous transmets, sous ce pli, copie d'un  
protêt de Mons. J. Brunson et d'une résolution  
du conseil permettant à "The Montreal Rolling Mills"  
de poser une voie ferrée à travers l'autorité  
Est de la rue Duvernay. J'ai envoyé une copie du  
protêt à la Compagnie - Y a-t-il autre chose à faire?

Avez-vous eu une entrevue avec l'avocat de  
la "Montreal Water & Power Co." au sujet des obligations  
de la compagnie pour la fourniture de l'eau à  
la cité? Si oui, vous plairait-il de me en faire  
savoir le résultat.

Votre tout dévoué  
J. P. Vêber, Esq.

Edmond

Monsieur F. J. Dupuis  
Montréal

Je vous transmets, sous ce pli, copie d'un  
protêt de Mons. J. Brunson et d'une résolution  
du conseil permettant à "The Montreal Rolling Mills"  
de poser une voie ferrée à travers l'autorité  
Est de la rue Duvernay. J'ai envoyé une copie du  
protêt à la Compagnie - Y a-t-il autre chose à faire?  
Avez-vous eu une entrevue avec l'avocat de  
la "Montreal Water & Power Co." au sujet des obligations  
de la compagnie pour la fourniture de l'eau à  
la cité? Si oui, vous plairait-il de me en faire  
savoir le résultat.



9 Decembre 2

The Montreal Rolling Mills Co  
M<sup>r</sup>. J. N. Coley Secretaire

Cher Monsieur,

Je vous inclus un protêt de M<sup>r</sup>.  
J<sup>os</sup>. Ant. Brunneau, propriétaire de l'ex-  
-tremite Est de la rue Duvernay, au sujet  
de la nuisance que constitue la pose de votre  
voie ferrée à cet endroit. Comme vous le savez  
la corporation n'a consenti à telle pose, qu'à  
certaines conditions qui vous ont été transmises  
dans le temps et ne saurait être tenue respon-  
sable des dommages qui pourraient en résulter.

Votre serviteur,  
J. P. Lambert, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



17 Decembre 2

A M. M. Ethier & Archambault  
- avocats de la cite de Montreal

Messieurs,

En réponse à votre demande du 10 décembre  
courant, j'ai l'honneur de vous informer que notre  
Conseil a nommé des représentants pour discuter  
la base de règlement à laquelle vous faites allusion  
et que ces Messieurs sont prêts à répondre au pre-  
mier appel que vous leur ferez.

Votre très-humble serviteur  
J. P. Veilant, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



17 Decembre 2

A Mess. J. P. Roy, entrepreneur  
St. Cunejonde

Cher Monsieur  
J'ai l'honneur de vous informer que votre  
demandation a été soumise au conseil et ren-  
voyée devant la commission de la Voirie pour  
être prise en considération dans le cours du  
mois prochain

Votre serviteur  
J. P. Veilley, Greffier

17 Decembre

A Mess. J. P. Roy, entrepreneur  
St. Cunejonde

Mess. J. P. Roy, entrepreneur  
St. Cunejonde  
J'ai l'honneur de vous informer que votre  
demandation a été soumise au conseil et ren-  
voyée devant la commission de la Voirie pour  
être prise en considération dans le cours du  
mois prochain

Votre serviteur  
J. P. Veilley, Greffier



18 Decembre 2

A Mons. F. X. Dupuis, avocat  
Montreal

Mon cher Mons. Dupuis,

Vous plairait-il de mettre à execution  
les instructions qui vous sont données dans les  
deux résolutions ci-jointes, adoptées par le conseil  
à sa session du 17 Decembre courant, et ayant  
trait aux amendements et à la refonte de la  
charte de la Cité

Votre tout dévoué,  
J. O. Vébert, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



17 Decembre

Mons. W. Monte, Secrétaire  
Villa de Westmount

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de  
votre lettre, re dommages causés par inondation,  
et de vous informer que je la soumettrai au  
Conseil à sa prochaine réunion.

Votre obt. Serviteur  
J. O'Leary, Greffier

17 Decembre

Mons. W. Monte, Secrétaire  
Villa de Westmount

Je vous prie d'excuser  
le retard de ma réponse  
à votre lettre du 17 courant  
et de vous informer que  
je l'ai soumise au Conseil  
à sa dernière réunion  
le 14 courant. Le Conseil  
a décidé de vous offrir  
une somme de \$1000.00  
à titre de dommages  
pour les inondations  
survenues à votre Villa  
de Westmount.



20 Decembre

Monsieur J. A. Dore, notaire  
St. Louis

Cher Monsieur,

Vous plairait-il de vous préparer une copie  
du procès signifié à la dite  
de Montréal au sujet de l'égout qui est fait  
construire sur la rue St. Jacques, et de me la  
faire parvenir aussitôt que faire se pourra.

Votre tout dévoué  
J. P. Sébert, Greffier

20 Decembre

Monsieur J. A. Dore, notaire  
St. Louis

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



24 Decembre 2

To The Gen. Manager  
The Citizens Light & P. Co.  
Montreal

Dear Sir,  
Enclose please find copy of a letter from  
"The Dominion Weekly" complaining about  
the street light, corner Vint & William. Hoping these  
21 Dec 1882 of this

remain, Yours Truly  
J. P. Sévère, City Clerk

24 Decembre 2

To The Gen. Manager  
The Citizens Light & P. Co.  
Montreal

Dear Sir,  
Enclose please find copy of a letter from  
"The Dominion Weekly" complaining about  
the street light, corner Vint & William. Hoping these  
21 Dec 1882 of this  
remain, Yours Truly  
J. P. Sévère, City Clerk



1. Drouha 32

La Société de Téléphone des Marchands  
Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous aviser, que par  
ordre du Conseil, en date du 10 courant, j'ai  
reçu instruction de vous informer qu'après  
l'expiration du semestre courant la corpora-  
tion n'entend plus utiliser le téléphone installé chez  
Mons. Alex. Montbriand, au N° 345 rue Delisle.  
Vous voudrez bien, en conséquence, l'enlever  
à l'expiration du dit semestre.

Par ordre  
J. P. Vébert, Gaffer

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



6 Janvier 8

A Mess. R. L. Dupuis, avocat  
Montreal

Mon cher Mess. Dupuis

Vous trouverez sous ce pli copie d'une réclamation de Dame Jennie Mc Kernan et d'une résolution du conseil. Vous plairait-il de nous aviser de ce qu'il s'agit de faire de la première et répondre à l'invitation contenue dans la deuxième d'ici quelques jours à une séance de comité

Votre tout dévoué  
J. P. Vélis, Greffier

6 Janvier 8

Mess. R. L. Dupuis, avocat  
Montreal

Je vous prie de m'indiquer  
à quel jour et à quelle heure  
vous voudrez bien que je sois  
présent à la séance de comité  
pour que je sois en mesure  
de vous en parler et de vous  
présenter la copie de la  
réclamation et de la résolution  
du conseil.



8 Janvier

The Montreal Railway Mills Co  
Messrs. Jas. L. Wolfe, Secrs. Trés.

Cher Monsieur,  
Je vous trans mets, en-enclos, copie d'une  
résolution ayant trait à la vente projetée de  
l'extrémité Est de la rue Desmarais. Vous plai-  
rait-il de la soumettre au bureau de direction  
de votre compagnie,

Votre tout dévoué,  
J. P. Vébert, Préf.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



8 Janvier 2

A Mess. J. B. Boivin  
Abb. Secrétaire Provincial

Monsieur,

Je vous transmetts, sous ce pli, le rapport  
des Révérends et du Secrétaire. Sévères de notre cité,  
mon rapport comme Juge de Paix et ceux de M. M.  
Léon M. L. et L. H. et de M. L. Monault pour  
l'année 1902.

Votre très humble serviteur  
L. P. Vélizy, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



6 Janvier

à M. M. Foster Martin & Archibald & Mann  
avocats - Montréal

Messieurs,

Le avis que vous avez signifié à la cité au nom  
de votre cliente Dame Jennie McKeenan a été  
soumis au Conseil fiscal et référé à l'avocat  
de la cité et à l'inspecteur de la Loi de laquelle  
vous attendez une réponse avant de prendre une  
décision quelconque.

Votre dévoué  
J. P. Veber, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwriting at the top of the page]*

*[Faint, mostly illegible handwriting in the middle of the page]*

*[Faint handwriting at the bottom of the page]*



13 Janvier 3

The Montreal Water & Power Co.  
Montreal

Messieurs,

Messieurs les échevins de St. Germaine m'ont  
donné instruction de vous aviser que des plaintes  
nombreuses ont été faites au sujet de la diffi-  
culté qu'ont les citoyens de trouver l'homme  
préposé à la fermeture de l'eau, lorsque ses  
services sont requis, après les heures de bureau,  
pour des cas urgents, tel que rupture de  
 tuyaux etc. Ce Monsieur demeure, à ce  
qu'il paraît, dans la ville de St. Henri.

Ne pourrait-il pas venir résider parmi  
nous au printemps? Ce serait rendre service  
aux contribuables. Vous plainait-il de le lui  
suggérer?

Votre tout dévoué  
J. Debert, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, mostly illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



13 Janvier 2

A Mess. J. Dion,  
Inspecteur général

Cher Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous informer  
que de nombreuses plaintes sont faites sur  
la manière dont sont ramorées les cheminées.  
Un grand nombre, ne l'ont, à ce qu'il parait,  
été que depuis plusieurs mois. Le plus grand  
nombre de ces plaintes émanent de personnes  
ayant des fournaies à eau chaude et qui se  
obligées d'employer du charbon mou. Vous  
plairait-il de voir à ce que les règlements  
de la cité soient observés par les ramorées.

Par ordre  
J. O. Verby, Sup.

Messieurs  
J'ai reçu instruction de vous informer  
que de nombreuses plaintes sont faites sur  
la manière dont sont ramorées les cheminées.  
Un grand nombre, ne l'ont, à ce qu'il parait,  
été que depuis plusieurs mois. Le plus grand  
nombre de ces plaintes émanent de personnes  
ayant des fournaies à eau chaude et qui se  
obligées d'employer du charbon mou. Vous  
plairait-il de voir à ce que les règlements  
de la cité soient observés par les ramorées.

Messieurs  
J'ai reçu instruction de vous informer  
que de nombreuses plaintes sont faites sur  
la manière dont sont ramorées les cheminées.  
Un grand nombre, ne l'ont, à ce qu'il parait,  
été que depuis plusieurs mois. Le plus grand  
nombre de ces plaintes émanent de personnes  
ayant des fournaies à eau chaude et qui se  
obligées d'employer du charbon mou. Vous  
plairait-il de voir à ce que les règlements  
de la cité soient observés par les ramorées.

Messieurs  
J'ai reçu instruction de vous informer  
que de nombreuses plaintes sont faites sur  
la manière dont sont ramorées les cheminées.  
Un grand nombre, ne l'ont, à ce qu'il parait,  
été que depuis plusieurs mois. Le plus grand  
nombre de ces plaintes émanent de personnes  
ayant des fournaies à eau chaude et qui se  
obligées d'employer du charbon mou. Vous  
plairait-il de voir à ce que les règlements  
de la cité soient observés par les ramorées.



chef de Police & des pompiers  
St. Henri

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous offrir les remer-  
ciements du conseil de notre cité pour l'aide efficace  
et les services signalés, rendus par votre brigade, lors  
de l'incendie du 20 janvier courant

Votre tout dévoué  
J. P. Lévesque Guffin

22 Janvier 3

A Mess J. Benoit,  
Chef du pompiers  
Montreal

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous transmettre pour  
le fonds de secours des pompiers de Montreal, le  
chèque de vingt-cinq piastres et la résolution ci-jointe  
Veuillez, je vous prie en accuser réception et  
vous en remercier.

Votre tout dévoué,  
J. P. Lévesque Guffin

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



27 Janvier 5

A Messrs L. N. Sericeau  
Guffey - Pélissier  
St Henri

Cher Monsieur,

Vous m'aurait-il de nous informer  
si le Conseil de votre cité a décidé quelque  
chose relativement à la part proportionnelle  
que vous les devez de payer, dans la cause  
de la cité de Montréal V. La Surcoude et  
St-Henri & Hermoncourt en garantie. Une réponse  
obliera,

Votre tout dévoué  
J. P. Lévesque, Guffey

|| ||

27 Janvier

Messrs L. N. Sericeau  
Guffey - Pélissier  
St Henri

Messrs L. N. Sericeau  
Guffey - Pélissier  
St Henri  
27 Janvier



11 11

2 jours

"L. Album Universel"  
Montreal

Messieurs,  
Je vous donne par la présente avis qu'à l'expiration de mon abonnement à votre journal, c.à.d. le 1<sup>er</sup> Mars prochain, je n'entends plus continuer à le recevoir. Vous voudrez bien en discontinuer l'envoi après la dite date  
V<sup>otre</sup> serviteur,  
J. Vébeuf, G<sup>reffier</sup>  
De St. Simeon  
234 Pichelin

2 jours

M. de St. Simeon  
Lecteur

Messieurs,  
Je vous donne par la présente avis qu'à l'expiration de mon abonnement à votre journal, c.à.d. le 1<sup>er</sup> Mars prochain, je n'entends plus continuer à le recevoir. Vous voudrez bien en discontinuer l'envoi après la dite date  
V<sup>otre</sup> serviteur,  
J. Vébeuf, G<sup>reffier</sup>  
De St. Simeon  
234 Pichelin



2 février

A Mess. F. J. Dupuis, avocat  
Montréal

Mon cher Mess. Dupuis

Vos brochures sous le pli ont été réclamées  
par la cité de Montréal en liaison directe,  
et une résolution de la cité de St. Henri se fonde  
également qu'elle doit vous payer. Veuillez  
dire si l'un et l'autre montant sont corrects.

Votre tout dévoué  
J. J. L. L. L.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



4 février

Monsieur Rolland  
de la Commission  
J. L. Valois, Secretary

Cher Monsieur,  
En réponse à votre lettre, en date d'hier,  
je ne puis que répéter ce que je vous ai maintes  
fois dit de vive voix, c'est que le Conseil  
fera mesurer votre terrain au mois de Mai,  
lorsque le nouveau rôle d'évaluation sera  
fait.  
Votre très-humble  
J. Valois

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



1 février

A Mess. F. J. Dupuis avocats  
à Montréal

Mes Messieurs Dupuis

J'ai reçu votre lettre de ce jour demandant  
les renseignements suivants :

- 1<sup>o</sup> Quel est le résultat de votre conférence avec  
l'avisé de la "Montreal Water Power Co" au sujet  
des obligations de cette compagnie pour la fourniture  
de l'eau à la cité ?
- 2<sup>o</sup> Avez-vous réglé avec J. Adam, ou plutôt  
avez-vous jeté les bases d'un règlement ?
- 3<sup>o</sup> Avez-vous vu les avocats de Montréal au  
sujet du règlement de la cause de la liaison  
des canaux d'égouts ?
- 4<sup>o</sup> La cité a-elle possédé, il y a plus de deux ans  
la "Montreal Water Power" pour le recouvrement  
de la somme de \$4000, que la cité a déboursé  
pour le creusage de la rivière St Pierre. Vou  
plairait-il de vous enquérir ou en est rendue  
cette cause ?
- 5<sup>o</sup> Vou plairait-il de nous donner votre opinion  
sur la réclamation ci-jointe de Mess. D. Mercure  
Votre tout dévoué  
G. P. G. G.

Messieurs  
à Mess. F. J. Dupuis avocats  
à Montréal

Messieurs  
à Mess. F. J. Dupuis avocats  
à Montréal

Messieurs  
à Mess. F. J. Dupuis avocats  
à Montréal



7 février

M. M<sup>r</sup> J. H. Hébert, notaire  
La Grande

Monsieur,

Veuillez vous aboucher avec l'avocat de  
la Cité et protester immédiatement la Com-  
pagnie des charniers de Montréal pour  
suspension de service dans notre municipalité.

Votre serviteur

J. H. Hébert, Greffier

7 février

En l'honneur de la Cité de Montréal

Monsieur  
Je vous prie de vouloir bien  
recevoir la lettre ci-jointe  
et de la faire parvenir à  
Monsieur Hébert, notaire  
à la Grande. Je vous prie  
de croire, Monsieur, à  
l'assurance de ma haute  
et respectueuse considération.



7 février 8

au Girant de la Montreal Street Ny.

Cher Monsieur,

J'ai reçu instruction de son  
honneur le Maire, d'accuser réception  
votre lettre en date du 6 courant et de  
vous informer que le cas échéant, la cité  
vous donnera la protection demandée.  
Votre tout dévoué

J. P. Veber

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



17. 3. 1844

Messieurs  
M. M. White & Buchanan, avocats  
Montréal

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 19 janvier  
dernier j'ai reçu instruction de vous informer  
que la maison de charité tenue par les Pères Sœurs  
Gris, afin des russ Athistes & autres, est la même  
que celle à laquelle il est fait allusion dans le  
contrat

Votre tout dévoué  
J. P. Veilley, notaire

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



9 février

A Monsieur Charles Lanctôt  
Suffes en loi  
Québec

Cher Monsieur

J'ai reçu les amendements à notre charte.  
Le conseil doit s'assembler jeudi pour faire  
quelques additions & corrections. Je vous remettrai  
le tout vers la fin de la semaine si ce n'est  
pas trop tard

Votre tout dévoué

J. O. Vilbert, Suffes

9 février

A Monsieur Charles Lanctôt  
Suffes en loi  
Québec

J'ai reçu les amendements à notre charte.  
Le conseil doit s'assembler jeudi pour faire  
quelques additions & corrections. Je vous remettrai  
le tout vers la fin de la semaine si ce n'est  
pas trop tard

9 février

A Monsieur Charles Lanctôt  
Suffes en loi  
Québec

J'ai reçu les amendements à notre charte.  
Le conseil doit s'assembler jeudi pour faire  
quelques additions & corrections. Je vous remettrai  
le tout vers la fin de la semaine si ce n'est  
pas trop tard

J. O. Vilbert, Suffes



16 février

A Mess. Paul Desjardins  
St-Cunegonde

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, que  
par décision du Conseil en date du 12 février  
courant, vous avez été nommé audit lieu com-  
joint, pour une année, à dater du 1<sup>er</sup> Mars  
prochain, avec un salaire de \$125.00 pour  
l'année. En vertu des dispositions de l'article 78  
de la Charte, 53 Vieil. chap. 70. vous êtes tenu de  
prêter votre serment d'office dans les dix jours  
qui suivent votre nomination

16 février

A Mess. J. J. O'Neill  
St-Cunegonde

Monsieur,

A sa session du 12 février courant le  
Conseil vous a nommé, pour un an, à dater  
du 1<sup>er</sup> Mars prochain, évaluateur de cette  
cité, avec un salaire annuel de cent pi-  
Vieilly, si vous acceptez cette charge, vous  
confirmez à l'art. 78 de la Charte, en vous  
faisant enregistrer dans un délai de  
dix jours

Votre serviteur

16 février

A Mess. J. J. O'Neill  
St-Cunegonde

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous informer, que  
par décision du Conseil en date du 12 février  
courant, vous avez été nommé audit lieu com-  
joint, pour une année, à dater du 1<sup>er</sup> Mars  
prochain, avec un salaire de \$125.00 pour  
l'année. En vertu des dispositions de l'article 78  
de la Charte, 53 Vieil. chap. 70. vous êtes tenu de  
prêter votre serment d'office dans les dix jours  
qui suivent votre nomination

16 février

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous informer, que  
par décision du Conseil en date du 12 février  
courant, vous avez été nommé audit lieu com-  
joint, pour une année, à dater du 1<sup>er</sup> Mars  
prochain, avec un salaire de \$125.00 pour  
l'année. En vertu des dispositions de l'article 78  
de la Charte, 53 Vieil. chap. 70. vous êtes tenu de  
prêter votre serment d'office dans les dix jours  
qui suivent votre nomination



16 février 1908

A Messrs. Ch. Piché + Thos. J. O'Neill  
St. Cuthbert

Messieurs,

A sa session du 12 février au sujet de la base de  
vous a nommé évaluateur pour une année,  
à dater du 1<sup>er</sup> Mars prochain, avec un salaire  
de cent piastres par année. Veuillez je vous  
prie, vous faire assermenter sous dix jours

Votre serviteur  
J.C. Vébert, Greffier

A Messrs. Jos. Roy, entrepreneur + Chas. Lecuyer  
St. Cuthbert

Messieurs,

En réponse à votre offre de services comme  
évaluateur, j'ai le regret de vous informer que  
M. M. O'Neill et Piché ont été nommés à ce  
poste pour l'année 1908.

Votre serviteur,  
J.C. Vébert, Greffier

Messieurs,  
J.C. Vébert, Greffier

Messieurs,  
J.C. Vébert, Greffier

Messieurs,  
J.C. Vébert, Greffier

Messieurs,  
J.C. Vébert, Greffier







16 janvier 3

A M<sup>rs</sup> J. Dehaen Vallée  
Président de la Commission de la Voirie  
Montréal

Monsieur,

J'ai reçu instruction d'attirer votre attention sur le fait, que la partie de la rue Atwater, comprise entre les rues St Antoine et Dorchester, qui est la propriété de la cité de Montréal, a besoin de réparations urgentes, le printemps prochain. Vous pourrez du reste, le constater de visu après la fonte des neiges. Vous plainait il de prendre la chose en considération et vous obligez.

Votre très-faiblement serviteur  
J. C. Vébert, Gaffer  
de la voirie

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



à Paris

5

L'Album "Histoire"  
de Montréal

Messieurs,

Je vous remercie par la présente avis de  
me procurer par le biais de votre journal  
l'abonnement de mon frère d'abonnement  
à partir de la 3 Mars prochain 1963.

J.P. Veber, Grefier

222 rue Beaubien Est, Longueuil

Département du Recrutement  
Québec

Messieurs,

Vous trouverez, sous ce pli, la liste des locataires  
de notre cité dont la certification a été confirmée  
pour séjourner dans un hôtel durant l'absence finissant  
le 1er Mai 1964. Veuillez, je vous prie, en assurer  
la réception et vous en remercier.

Votre dévoué

J.P. Veber, Grefier  
de la Cité de Longueuil  
Montréal

à Paris

M. de la Cité de Longueuil

Messieurs,  
Je vous remercie par la présente avis de  
me procurer par le biais de votre journal  
l'abonnement de mon frère d'abonnement  
à partir de la 3 Mars prochain 1963.

ILLISIBLE



24 février

A M<sup>rs</sup>. Char. Lanctôt  
Laffis en la

Monsieur,  
Conformément à votre demande je vous  
transmets la pétition de la cité de St. Sulpice  
sollicitant des amendements à sa Charte. Si  
jeant trois copies.

Votre tout dévoué  
J. P. Véron

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



9 mai

A M<sup>rs</sup>. G. N. Ducharme, Sec. des  
Commissionaires scolaires  
St. Cenege

Cher Monsieur,

Une délégué a été nommé pour  
s'aboucher avec M<sup>rs</sup>. les Commissionaires afin de  
considérer s'il ne serait pas de l'intérêt de la  
Municipalité de placer les bureaux de la commis-  
sion avec ceux de la Corporation; vous pourriez  
il de nous informer, quand et où cette ren-  
contre pourra avoir lieu et vous obligerez

Votre tout dévoué  
J. P. Velut Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



9 mars

A M<sup>rs</sup> Geo. & Wm<sup>d</sup> Secret. Trés.  
Village de Verdun

Cher M<sup>rs</sup>,  
En réponse à votre lettre en date du  
20 février dernier je vous transmet, sans délai,  
copie d'une résolution de notre conseil à ce sujet.  
Veuillez agréer,  
M<sup>rs</sup> Geo. & Wm<sup>d</sup>,  
Le Secrétaire

9 mars

M<sup>rs</sup> Geo. & Wm<sup>d</sup> Secret. Trés.  
Village de Verdun

Cher M<sup>rs</sup>,  
En réponse à votre lettre en date du  
20 février dernier je vous transmet, sans délai,  
copie d'une résolution de notre conseil à ce sujet.  
Veuillez agréer,  
M<sup>rs</sup> Geo. & Wm<sup>d</sup>,  
Le Secrétaire



March 9<sup>th</sup>

To W. D. Lightball, Esq.  
Chair. of U. S. M.

Dear Sir,  
I have the honor, by order of our Council,  
to transmit the enclosed resolution, passed at  
a meeting held on Wednesday, the 4<sup>th</sup> inst, which  
fully explains itself.

Yours truly  
J. Debevoise, City Clerk

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



à Mon. F. J. Dupuis

Mon Cher Mon. Dupuis

Je vous remercie, ainsi qu'il est, pour  
recommandation de Dame M<sup>lle</sup> M<sup>lle</sup> et  
poursuite de Dame M<sup>lle</sup> M<sup>lle</sup> pour  
prendre des informations au sujet de l'ac-  
cident survenu à la prison. Veuillez  
nous aviser de ce qu'il s'agit de faire  
dans ces deux cas

Votre tout dévoué  
J. P. P.

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



16 Mars 9

A M<sup>re</sup> Chas. Landolt  
Suffis en loi  
Quebec

Cher Monsieur,

L'article 202 tel que remplacé par  
la loi pour- il être appliqué aux propriétaires  
et aux locataires indistinctement. Si oui, ne  
croyez-vous pas que l'art. 202, ajouté à la  
Loi, et s'appliquant aux locataires, devrait  
être abrogé, et non serait-il possible de le  
faire abroger si vous en venez à cette conclusion.

Éventuellement je vous prie  
de m'en aviser lorsque la loi concernant les  
villes sera soumise en considération et  
en délibération.

Votre tout dévoué  
J. O. Véron

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



19 Mars 5

A Mon. F. L. Dupuis M.P.A.  
Bureau

Monsieur cher Monsieur Dupuis

Vous plairait-il de remanier de  
nouveau les avocats de Westmount et de  
St-Henri samedi prochain 21 courant  
chez Mon. Duval et d'assister aussi  
à une assemblée spéciale du conseil, la  
même jour à trois heures P.M. à l'Hôtel  
de-Ville de St-H.

Votre tout-dévoué  
J. P. Veber, Secrétaire

19 Mars

A Mon. F. L. Dupuis M.P.A.  
Bureau

Monsieur cher Monsieur Dupuis

Je vous prie de remanier de  
nouveau les avocats de Westmount et de  
St-Henri samedi prochain 21 courant  
chez Mon. Duval et d'assister aussi  
à une assemblée spéciale du conseil, la  
même jour à trois heures P.M. à l'Hôtel  
de-Ville de St-H.

Votre tout-dévoué  
J. P. Veber, Secrétaire



8 Avril

A Mess. F. X. Dupuis, avocat  
Montréal

Monsieur Cher Mr. Dupuis,

J'ai reçu instruction de vous sou-  
mettre la réclamation ci-jointe de Mess.  
J. Roy, pour dommages résultant de  
l'obstruction de la conduite d'égout qui relie  
sa propriété à l'égout principal de la rue  
Richelieu. Vous plairait-il de nous aviser  
à ce sujet.

Votre tout dévoué  
J. C. Vébert, Greffier

*[Faint mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



20 avril 9

A Mon. F. A. Dupuis,  
Quebec

Mon Cher Mon. Dupuis,

Par ordre de son Honneur <sup>le Maire</sup> je vous prie de  
bien vouloir protester, au nom de notre cité, auprès  
du Gouvernement, en la manière suggérée dans  
la lettre ci-jointe de l'Union des Municipalités  
Canadiennes

Votre tout dévoué  
J. P. Veitch, Gaffer

28 avril 90

A Mon. F. A. Dupuis,  
Quebec

*[Faint, illegible handwritten text]*

Votre tout dévoué  
J. P. Veitch, Gaffer



28 avril 1903

a Mons. F. A. Dupuis  
opinion re licence de  
Nap. Vallée, Demandes

Votre tout dévoué  
J. P. Vibert, Greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side]*



1842

A. M<sup>me</sup>. J. B. Madou député  
Memb.

Monsieur,  
Son Honneur le Maire de la cité de  
St. Eustache m'a donné instruction de  
m'enquérir auprès de vous, si vous avez des  
informations à lui donner au sujet du  
bureau de poste qui une délégation a sollicité  
du Ministre des postes, il y a quelques jours.  
Une réponse obligea  
V<sup>tre</sup> humble serviteur  
J. P. Weber, greffier

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



1<sup>er</sup> Mai

A Mess. L. P. Hyeire  
St. Eustache

Monsieur

J'ai reçu instruction de réclamer le montant  
de par M. M. Aquin & Hyeire pour taxe d'ég.  
sur la propriété sise au coin des rues Lévis  
& Duvernay. Si vous ne pouvez payer le  
tout à présent le conseil est prêt à vous  
attendre encore quelque temps pourvu que vous  
payez immédiatement les intérêts.

Votre serviteur  
J. Veberk Guffin

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*



1794

A Mons. L. N. Senchal  
Greffier - Témoin

Cher Monsieur,  
J'ai reçu instruction de réclamer, de  
votre côté, le montant qui elle nous doit, en  
vertu d'un jugement de la Cour Supérieure,  
et les intérêts accrus jusqu'à date. Veuillez,  
je vous prie, régler au compte qui vous a  
été soumis. Une remise obligera  
Vostre tout dévoué  
J. P. V. G. G. G.

1794

Mons. L. N. Senchal  
Greffier - Témoin

de réclamer...  
J'ai reçu instruction de réclamer, de  
votre côté, le montant qui elle nous doit, en  
vertu d'un jugement de la Cour Supérieure,  
et les intérêts accrus jusqu'à date. Veuillez,  
je vous prie, régler au compte qui vous a  
été soumis. Une remise obligera  
Vostre tout dévoué  
J. P. V. G. G. G.



4 Mai

a M. M. P. A. Denis & M. Lagacé

Messieurs,

J'ai reçu instruction de vous aviser de ne pas commencer le ramonnage des chemins avant nouvel ordre, après la réunion du conseil, mercredi prochain

Par ordre  
J. P. Vébert, G<sup>ral</sup>

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*